

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VINGT-NEUVIÈME SESSION



2257^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 4 octobre 1974,
à 15 heures

Documents officiels

NEW YORK

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Maina (Kenya)	501
Discours de M. Efon (République-Unie du Cameroun) ..	506
Discours de M. Gabre-Sellassie (Ethiopie)	509
Discours de M. Sapena Pastor (Paraguay)	514
Discours de M. Hunlédé (Togo)	517

Président : M. Abdelaziz BOUTEFLIKA
(Algérie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. MAINA (Kenya) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de me joindre aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre élection unanime à la haute fonction de président de l'Assemblée générale. J'ai également le plaisir de vous transmettre, et par votre intermédiaire de transmettre à l'Assemblée, les félicitations de mon président, Son Excellence Mzu Jomo Kenyatta, ardent combattant pour la cause de la liberté et de la justice sur le continent africain, et d'exprimer aussi les félicitations du Gouvernement et du peuple du Kenya. M. Jomo Kenyatta, tout comme les dirigeants et le peuple de votre pays, a constaté, après de longues années de réflexion et de discussions logiques, que la liberté d'un peuple ne saurait être arrachée pacifiquement aux colonialistes. Votre pays et le mien ont beaucoup en commun et, par conséquent, nous sommes très satisfaits de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. En vous conférant et en conférant à l'Algérie cette responsabilité, l'Assemblée a manifesté sa confiance en votre sagesse, en vos éminentes qualités de chef et en votre expérience. Cette année, l'ordre du jour est très chargé et les travaux de cette session pourront déboucher sur des résultats aux répercussions considérables dans l'avenir. C'est pourquoi nous pensons qu'une charge très lourde vous a été confiée et ma délégation coopérera pleinement avec vous et vous apportera tout le soutien possible afin de ne pas alourdir davantage cette charge.

2. Je voudrais également saisir l'occasion qui m'est offerte pour féliciter votre prédécesseur, M. Leopoldo Benites, représentant permanent de l'Equateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la façon si compétente avec laquelle il a dirigé les travaux de la vingt-huitième session et de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le succès de ces deux sessions est dû en grande partie à M. Benites.

3. Il est également tout à fait logique que je rende hommage au Secrétaire général et au personnel des Nations Unies pour l'excellent travail qu'ils ont accompli au cours de l'année passée. L'organisation de la session extraordinaire et les efforts réalisés pour dénouer les crises du Moyen-Orient et de Chypre, en plus du travail normal, ont exigé un surcroît d'activité du Secrétaire général et du personnel. Nous les en remercions.

4. Je suis heureux de saluer et de souhaiter la bienvenue parmi nous, au nom du Gouvernement et du peuple de la République du Kenya, aux trois nouveaux Membres, à savoir la République populaire du Bangladesh, la Grenade et la République de Guinée-Bissau. Mon pays a beaucoup d'affinités avec ces nouvelles nations. C'est avec un plaisir tout particulier que le Kenya a voté en faveur de la recommandation du Conseil de sécurité pour leur admission en tant que Membres des Nations Unies. Un pas considérable a été franchi ainsi dans la voie de l'universalité de l'Organisation.

5. La Guinée-Bissau mérite une mention toute particulière en raison de la lutte héroïque qu'elle a menée pour son indépendance et sa liberté, ce qui lui a permis de se libérer du Portugal métropolitain et de parvenir à la situation présente. Nous demandons aux Nations Unies et à toutes les institutions spécialisées ainsi qu'aux différents Etats Membres d'apporter à la Guinée-Bissau toute l'aide possible dans son effort de reconstruction nationale.

6. Cette année, l'Assemblée générale se réunit dans un climat qui s'est modifié, eu égard à la question de la décolonisation. Nous avons noté avec satisfaction l'attitude du nouveau Gouvernement portugais en ce qui concerne le fléau du colonialisme. Ce qui s'est produit en Afrique au cours de ces derniers mois nous amène à penser que nous assistons au commencement de la fin du colonialisme dans ce continent qui l'a si longtemps subi. Le nouveau Gouvernement portugais doit être félicité pour ce qu'il a réalisé jusqu'ici et doit être encouragé afin qu'il puisse compléter dans les quelques mois à venir la tâche qu'il a entreprise. Tout retard pourrait être dommageable pour le travail positif déjà réalisé et pourrait donner aux forces d'exploitation et d'oppression une possibilité de se manifester à nouveau.

7. L'ironie de la situation qui se présente aujourd'hui à l'Afrique est que, d'une part, l'indépendance est à l'horizon en ce qui concerne les territoires sous occupation portugaise, mais que, d'autre part, les régimes des minorités racistes continuent de s'en tenir, d'une façon brutale, aveugle et apeurée, à la conviction que les systèmes erronés dont ils sont les protagonistes ont un avenir en Afrique. Tel est le cas de la colonie britannique de la Rhodésie du Sud. Dans cette colonie, le régime rebelle continue avec

impunité et un mépris flagrant, à déraciner et à déplacer la population africaine, à confisquer les terres appartenant à cette population, à adopter des lois discriminatoires et à copier fidèlement et aveuglément les crimes de l'*apartheid* commis par l'Afrique du Sud.

8. Ces folles mesures sont prises aveuglément et contrairement à l'opinion publique éclairée dans le territoire et hors du territoire, et en méconnaissance totale des normes de la communauté internationale. La clique rebelle qui préconise une prétendue indépendance en Rhodésie du Sud ne devrait pas s'illusionner. Ceux qui ont soutenu cette rébellion doivent être blâmés pour les conséquences regrettables que leurs crimes amèneront dans cette partie de l'Afrique. La combinaison d'une aide émanant du régime sud-africain coupable du crime d'*apartheid* et d'autres nations bien connues doit être condamnée par toutes les nations du monde éprises de paix.

9. Ma délégation regrette que des nations clefs, avec lesquelles le Kenya entretient des relations internationales sur les plans politique, commercial et économique, soient si profondément impliquées dans les affaires de régimes aussi inacceptables. Nous demandons à ces nations de soutenir l'Organisation dans ses efforts pour remettre la Rhodésie du Sud et l'Afrique du Sud dans le droit chemin.

10. Je voudrais réitérer que ma délégation est fermement convaincue que : premièrement, la Grande-Bretagne reste la puissance administrante de la colonie de la Rhodésie du Sud et doit exercer en droit et en fait ce pouvoir pour empêcher le régime sud-africain d'annexer peu à peu cette colonie; deuxièmement, le principe "pas d'indépendance avant l'établissement de la règle de la majorité" devrait être observé avant qu'un changement intervienne dans le statut de la colonie; troisièmement, les dirigeants africains et tous les détenus politiques doivent être libérés immédiatement et consultés sur l'éventuelle formation d'un gouvernement représentant la majorité des populations du Zimbabwe; quatrièmement, tous les Etats Membres des Nations Unies doivent appliquer les sanctions obligatoires imposées par le Conseil de sécurité. A l'heure actuelle, de nombreux Etats Membres se font les complices de la violation des sanctions; c'est le cas de certains Etats bien connus, y compris ceux qui les ont demandées à l'origine en tant qu'alternative à l'emploi de la force pour écraser la rébellion, ou de ceux qui invoquent toutes sortes d'excuses pour prétendre ne pas pouvoir appliquer les sanctions.

11. Une situation dangereuse continue d'exister dans la partie australe du continent africain. Cette situation est examinée par les Nations Unies depuis leur début même. Nous sommes en présence d'un régime oppressif, impérialiste et expansionniste en Afrique du Sud, un régime armé jusqu'aux dents par les pays qui collaborent avec lui, des quantités énormes d'armes lui provenant de certains Etats Membres bien connus de l'Organisation. Ce régime continue d'occuper avec arrogance la Namibie, territoire sous tutelle des Nations Unies, contrairement au droit et à la raison. Il étend ses tentacules sur la colonie britannique de la Rhodésie du Sud tant en ce qui concerne la sécurité qu'en ce qui concerne l'expansion économique et politique. La récente liaison

ferroviaire entre la Rhodésie du Sud et l'Afrique du Sud a pour effet évident d'intégrer économiquement les deux régimes et de leur permettre d'échapper ainsi aux sanctions imposées par les Nations Unies à la colonie de la Rhodésie du Sud. Intérieurement parlant, le régime resserre son emprise brutale sur les populations autochtones, qui sont privées de toute dignité humaine et de tous droits humains, et qui sont utilisées en tant que machine à produire des bénéfices pour remplir les coffres de ceux qui défient sans vergogne actuellement les sanctions des Nations Unies contre la colonie britannique de la Rhodésie du Sud.

12. Devant une telle oppression, une telle provocation et une telle expansion, devant les efforts faits pour décourager sans en avoir l'air la décolonisation en Afrique australe, les Etats africains et la communauté internationale ont le devoir d'examiner les conséquences de l'accumulation des armes dans cette région. Nous avons demandé instamment à tous les pays qui respectent la vie humaine d'arrêter la vente des armes à l'Afrique du Sud, de coopérer avec les Nations Unies dans la prise de mesures punitives en mettant fin aux relations commerciales, diplomatiques et consulaires avec ce pays.

13. La voix de la raison n'a pas été entendue. De nombreuses nations bien connues appartenant à toute les régions de la terre continuent non seulement à étendre leurs relations financières et autres avec l'Afrique du Sud, mais également à vendre des armes à ce pays, qui continue à défier l'Organisation à propos de la Namibie et de la Rhodésie du Sud. A notre avis, le moment est venu pour le reste de l'Afrique de se poser les questions suivantes : qui, en réalité, est un ami de l'Afrique ? Le moment n'est-il pas venu pour les pays africains de forger eux-mêmes leur destinée en tenant compte des intérêts qu'ils ont en commun avec les autres membres de la communauté internationale ? Le moment n'est-il pas venu de choisir entre nous et ces régimes ? Ce sont là des questions légitimes que nous nous permettons de soulever devant l'Assemblée générale afin que tous y réfléchissent.

14. Certaines puissances font une distinction entre les armes destinées à la défense extérieure et celles consacrées à la défense intérieure. C'est une distinction qui n'a pas de sens en ce qui concerne la paix et la sécurité du continent africain. Cette façon hypocrite qu'ont ces puissances d'éviter de remplir leur devoir à l'égard de la communauté internationale n'est pas limitée à la vente des armes. Dans le domaine du commerce, la maison mère de certaines compagnies dans de nombreux pays bien connus a accordé des franchises aux compagnies locales. Mais peut-on douter que les profits retirés de ces transactions reviennent aux pays qui sont les premiers à dire qu'ils ne traitent pas avec l'Afrique du Sud ?

15. Comme je l'ai déjà dit, il est plus que temps que nous, Africains, sachions vraiment grâce à des actes et non pas à des paroles vides, qui sont les amis de l'Afrique. Ma délégation n'épargnera aucun effort pour éliminer le régime raciste délinquant d'Afrique du Sud de la communauté des nations civilisées. Je dois cependant ajouter que l'objectif principal de toute action internationale devrait être de s'assurer que l'Afrique du Sud modifie sa politique, puis de

réhabiliter ce pays, car nous adhérons au principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies.

16. Toute nation, grande ou petite, a le droit de vivre dans la paix et la sécurité. Par conséquent, pour chaque nation, le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales représentent des facteurs d'importance décisive. Les petites nations ne possèdent peut-être pas un bouton qu'elles peuvent pousser pour détruire toute la race humaine. Mais, pourtant, si elles ne sont pas en paix l'une avec l'autre, la menace à la paix et à la sécurité internationales est tout aussi réelle, car dans le cas d'un conflit, chaque nation a ses amis et ses ennemis. Le maintien de la paix internationale est donc de première importance pour tous et n'est pas le domaine exclusif d'une ou deux nations puissantes.

17. Malgré les intentions proclamées de tous les Etats Membres de préserver la paix et la sécurité, au cours des derniers mois la communauté mondiale a reçu un choc. Au milieu de juillet, nous avons été les témoins d'une tentative très nette de détruire par la force des armes un Membre de cette organisation. Je veux parler de la tentative faite par certains Membres de l'Organisation pour détruire par la force des armes la République de Chypre, pays non aligné dont la structure et l'histoire présentent beaucoup de similarité avec le Kenya, et avec lequel le Kenya entretient depuis de nombreuses années d'étroites relations.

18. En traitant du problème de Chypre, ma délégation prend pour point de départ le fait que Chypre existe en tant qu'Etat indépendant et souverain, Membre à part entière des Nations Unies. Nous sommes heureux de noter que le Conseil de sécurité a réaffirmé à l'unanimité ce principe [*résolution 353 (1974)*]. Nous estimons que si tous les Etats Membres respectaient l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre, cela aiderait beaucoup ce pays.

19. On essaie de démontrer que le problème de Chypre est complexe. Cependant, à la base de tout cela, il y a le fait que le peuple de Chypre n'a pas eu la possibilité de développer un sentiment de nationalité. Les habitants de Chypre ont été encouragés par des forces extérieures à accentuer leurs divergences de vues et à ne pas chercher à harmoniser leurs intérêts communs. Nous pensons donc que la première et la plus importante mesure à prendre pour la solution du problème de Chypre est qu'il n'y ait pas d'ingérence de la part d'étrangers. Nous avons noté que le Conseil de sécurité a demandé le retrait des troupes étrangères de l'île [*ibid.*]. C'est un point fondamental. Nous sommes certains que, encouragé par la communauté internationale, le peuple chypriote est parfaitement capable de discuter de ses problèmes et de les résoudre.

20. Ma délégation n'ignore pas que des prétentions territoriales ont été formulées par d'autres Etats sur certaines parties de Chypre. Nous savons également que des traités ou des garanties ont été imposés à Chypre par les accords de Zurich et de Genève en 1960, et je voudrais rappeler que nous considérons ces traités comme étant injustes et constituant l'une des causes de la crise actuelle à Chypre. Nous avons toujours douté de la possibilité pour ces traités de former la base de négociations visant à faire revenir

la paix et un gouvernement constitutionnel à Chypre. Le Kenya a été l'un des premiers pays à demander une participation plus directe des Nations Unies pour aider la République de Chypre à résoudre ses problèmes. Nous pensons que les deux communautés doivent être encouragées à avoir des discussions plus directes sous les auspices des Nations Unies et que rien ne doit être fait pour aggraver une situation déjà délicate, afin d'éviter toute possibilité de rouvrir des hostilités qui conduiraient à de nouvelles pertes de vies humaines. Nous avons confiance qu'avec l'appui des Nations Unies, le problème de Chypre sera résolu.

21. Une autre région du monde qui constitue également une menace à la paix et à la sécurité internationales est le Moyen-Orient. Cette année, nous nous réunissons — du moins l'espérons-nous — dans des conditions plus favorables que ce n'était le cas il y a un an. Une guerre a éclaté alors dans cette malheureuse région. L'Assemblée et le Conseil de sécurité se sont trouvés dans une situation très difficile. Fort heureusement, les efforts communs de tous les Etats Membres, et notamment de ceux qui sont directement intéressés, ont empêché la situation de se transformer en un désastre mondial. Un cadre de négociations permettant de normaliser la situation et d'aboutir à une paix juste et durable a été établi.

22. Au cours des 10 derniers mois, la communauté internationale a pu se rendre compte qu'il y avait des manifestations positives, bien que lentes, de la volonté des nations de cette région d'arriver à la paix. Les accords de dégagement et les conversations de Genève sont des événements bienvenus. Le Kenya espère que l'expérience acquise au cours de ces mois n'aura pas été vaine. Elle devrait plutôt permettre d'intensifier la recherche des moyens de résoudre les problèmes importants qui se posent encore, sur la base du droit, de la justice et du respect mutuel. Le Kenya pense que, si l'on veut une paix durable, la mise en œuvre des principes suivants est indispensable : tout d'abord, la reconnaissance par tous les Etats de la région du droit de chaque Etat à exister dans une atmosphère de paix et de sécurité; en second lieu, l'affirmation que l'acquisition d'un territoire par la force des armes est inadmissible; en troisième lieu, la proclamation que les droits des personnes déplacées de la région ne doivent en aucun cas être violés, ignorés, sacrifiés ou minimisés. Pour cette raison, nous estimons que tous les peuples et toutes les parties intéressés au problème de la région doivent être consultés et participer à toute discussion ayant pour but d'aboutir à une solution permanente.

23. Les récents événements dont nous avons été témoins dans le domaine des armements posent certaines questions inquiétantes quant à l'intention qui les a suscités. S'agit-il de renforcer la paix et la sécurité internationales ou de les menacer ? Une comparaison entre les ressources employées par de nombreuses nations pour les dépenses militaires et celles consacrées aux services sociaux fait apparaître un tableau étrangement déséquilibré. Plus de la moitié des ressources nationales sont consacrées aux arsenaux militaires, alors que les populations manquent d'aliments, d'enseignement, d'emplois, de logements adéquats, pour ne mentionner que quelques facteurs essentiels dans le domaine social. Si nous voulons vraiment

atteindre les buts et mettre en œuvre les principes inscrits dans la Charte, les nations doivent prendre des mesures individuelles et collectives pour limiter cette dangereuse accumulation d'armes.

24. Le Kenya s'est engagé à faire triompher les idéaux de paix et de relations amicales entre toutes les nations. Le Kenya se rend parfaitement compte que, pour répondre à l'évolution politique, économique et sociale, il est indispensable d'instaurer un climat de tranquillité dans les relations internationales. C'est pourquoi ma délégation encouragera et appuiera toute mesure favorable au désarmement.

25. Notre engagement de défendre la paix et la sécurité nous amène à parler de la situation dans l'océan Indien. Cet océan est entouré par un grand nombre de petits pays dont l'objectif essentiel demeure la paix et la sécurité. L'apparition de plus en plus fréquente de flottes de guerre de certaines nations non réputées pour leur amour de la paix, provoque dans la région une inquiétude générale. La concurrence entre ces nations dans une région avide de paix est une menace sérieuse à la survie des nations qui s'y trouvent. De récents événements dans d'autres parties du monde ne peuvent que nous convaincre que la présence de ces flottes dans notre région constitue une menace voilée à l'indépendance des petites nations dans cette partie du monde.

26. Nous ne pouvons manquer de nous rendre compte qu'en cas de tensions dans la région entre ces puissances, de nombreux Etats africains de la côte orientale se trouveraient paralysés. Nous avons un intérêt fondamental à maintenir la paix dans l'océan Indien. Le Kenya demande instamment à tous, sans exception, d'appuyer la création d'une zone de paix dans l'océan Indien.

27. Bien que, tout considéré, la situation à l'égard de la paix et de la sécurité ait été peu satisfaisante, il y a eu quelques événements encourageants, dans notre organisation, pendant l'année en cours. L'un des événements les plus favorables est que le Comité spécial pour la question de la définition de l'agression a terminé ses travaux. Tous les membres du Comité spécial, notamment son président et son rapporteur, méritent nos félicitations pour être arrivés à terminer ces travaux sur la définition de l'agression [voir *A/9619 et Corr. 1*], ce que la communauté internationale n'avait pas pu faire au cours des 50 dernières années. Cette définition est sans doute loin d'être parfaite, mais nous sommes convaincus que la définition qui vient d'être donnée permettra de décourager les agresseurs en puissance et aidera le Conseil de sécurité dans sa tâche difficile qui consiste à déterminer l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression, comme le demande l'Article 39 de la Charte des Nations Unies.

28. Certes, la définition en tant que telle ne mettra pas fin à l'agression, mais nous pensons que les Etats auront maintenant un instrument applicable à tous les Membres, petits ou grands, de notre organisation. Ma délégation n'est pas entièrement satisfaite des dispositions de cette définition, mais nous savons qu'il s'agit là du résultat d'un compromis. Néanmoins, nous appuierons cette définition telle qu'elle est, en espérant que l'Assemblée générale l'adoptera.

29. Tandis que nous sommes réunis ici, la situation économique mondiale est peut-être le problème le plus sérieux qui se pose à l'esprit de la majorité de la communauté internationale. Les problèmes économiques internationaux créés par les perturbations de la balance des paiements qui se sont produits en 1971/1972, le problème d'une inflation croissante et les problèmes posés par les questions du pétrole restent sans solution. Pour nous, en Afrique, les répercussions de ces problèmes internationaux ont été encore compliquées par ceux, très graves, de la sécheresse, de la pénurie alimentaire et de l'extension du désert, si bien que l'avenir paraît de plus en plus sombre.

30. S'il est vrai que les problèmes économiques, notamment les forces de l'inflation, sont lâchés sur le monde, il est important cependant que la communauté mondiale ne perde pas de vue le fait que ceux qui ont été les plus frappés par les difficultés économiques internationales sont les peuples des pays en développement.

31. A la base de nos problèmes, il y a, naturellement, la tendance défavorable très nette et constante des termes de l'échange. Les prix à l'importation des produits manufacturés qui nous sont essentiels ont augmenté au fil des ans dans la foulée du processus inflationniste intérieur créé dans les pays industrialisés. D'autre part, les prix de nos exportations, source essentielle du financement de notre développement, ont été stagnants ou même déclinants. Nous avons soulevé cette question à de nombreuses réunions internationales, maintes et maintes fois, pendant la dernière décennie, et nous continuerons de le faire dans l'espoir que la communauté mondiale se penchera un jour sur ce problème. Le problème, c'est le caractère irréaliste des prix des matières premières comparés aux prix des produits manufacturés.

32. L'interdépendance économique du monde actuel a été plus que soulignée par les événements des 12 derniers mois. La politique dans le domaine des échanges ou dans le domaine monétaire suivie par des gouvernements ou des groupes de gouvernements pour résoudre leurs problèmes économiques, sociaux ou politiques, ne peut plus être ignorée par le reste de la communauté mondiale. La convocation de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale au mois d'avril fut une manifestation tardive, mais fort bien accueillie de la prise de conscience sur le plan international de ce fait fondamental de notre temps.

33. Nous, les pays en développement, avons vu dans la convocation de la session extraordinaire et dans l'adoption subséquente des deux résolutions historiques — la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3201 (S-VI)], dans laquelle la communauté internationale proclame solennellement sa détermination de travailler d'urgence à cette fin, et le Programme d'action [résolution 3202 (S-VI)] — l'avènement d'une ère nouvelle, une ère de coopération économique véritable avec le reste du monde, pour le bien de tous. Nous avons accueilli avec grand plaisir le Programme d'action, particulièrement dans les domaines de la libéralisation des échanges, des réformes monétaires internationales, de la production alimentaire ainsi que de la production des engrais,

le transfert de la technologie, l'industrialisation et le flux du financement du développement.

34. Malheureusement, et cela nous préoccupe profondément et nous déçoit, au cours de ces derniers mois, nous avons dû faire face à de vigoureux efforts tendant à faire obstacle à la mise en œuvre de ce programme d'action si essentiel, ou à l'empêcher tout simplement. Nous savons tous que certaines nations ont exprimé des réserves après l'adoption des résolutions 201 (S-VI) et 3202 (S-VI). Nous reconnaissons leur droit souverain à émettre ces réserves; mais nous n'acceptons pas que ces réserves soient d'une telle importance qu'elles annulent les décisions prises au mois d'avril dernier par la communauté mondiale.

35. Nous lançons un appel à ces nations pour qu'elles reconsidèrent une fois de plus leurs positions officielles. Les réalités de notre interdépendance économique dans le domaine des échanges et dans le domaine monétaire nous ont déjà fait pénétrer dans une ère où il n'est plus possible de retarder davantage la formation et la mise en œuvre de nouveaux concepts, de nouvelles options et de toute une série de règles fondamentales entièrement nouvelles destinées à faire face à nos difficultés économiques actuelles, qui vont s'aggravant de façon régulière. Nous portons tous, collectivement, la responsabilité de notre destinée commune et il est donc absolument indispensable que nous déployions des efforts plus positifs pour concevoir et placer notre interdépendance et cette destinée commune dans une perspective plus éclairée. Une civilisation qui n'apporte nourriture et abri en quantité suffisante qu'au tiers de ses populations ne peut pas survivre.

36. Pendant cette session, le problème de l'alimentation, ou plutôt celui du manque de nourriture, a occupé une place prépondérante dans le programme de nombreux Etats Membres. Le Kenya apportera sa modeste contribution à la solution de ce problème pendant la Conférence mondiale de l'alimentation qui se tiendra en novembre. L'Afrique, qui a souffert l'année dernière d'une sécheresse très dure qui a frappé d'une misère sans nom de nombreuses populations du continent, ne peut oublier les leçons de cette tragédie. Nous sommes reconnaissants de l'aide massive venue du monde entier, coordonnée par les Nations Unies. Comme l'ont montré les leçons tirées de cette tragédie, l'Afrique a besoin de plus que de l'afflux massif de nourriture dans les zones affectées. L'Afrique, comme la plupart des autres régions en développement, a un sol dont la richesse productive est suffisante. Ce qui lui manque, ce sont la technologie et les ressources nécessaires à une révolution de son agriculture de subsistance. Le Kenya espère donc que les pays développés, pendant la Conférence de novembre, voudront bien envisager la possibilité d'un transfert de la technologie nécessaire et mettre à la disposition des pays en développement des ressources suffisantes pour leur permettre d'atteindre les buts de la Conférence : assez de nourriture pour tous dans le monde dans les plus brefs délais.

37. La crise du pétrole intéresse toute la communauté internationale. Mais, comme j'ai eu l'occasion de le dire à propos de la situation économique générale dans le monde, ce sont les petits pays comme le mien qui ont été frappés le plus durement. L'augmentation des prix a perturbé les plans de développe-

ment de nombreux pays et, si l'on n'y prend garde, pourrait bien avoir pour résultat l'effondrement total de l'économie de ces pays. La solution de la crise du pétrole n'intéresse donc pas seulement les principaux consommateurs et producteurs, mais elle nous intéresse tous. C'est pour cette raison que nous préconisons une solution de ce problème dans le cadre des Nations Unies. Nous estimons que la responsabilité collective en ce qui concerne la solution de cette crise correspond parfaitement à l'esprit de l'Article 56 de la Charte.

38. La première mesure à prendre dans la recherche globale d'une solution de la crise du pétrole ne consiste pas à se lancer dans une répartition des blâmes. Il n'y a rien à gagner à blâmer tel ou tel alors que la crise empire. Ce qu'il faut, c'est que les pays producteurs de pétrole et les sociétés pétrolières se réunissent avec les producteurs de pétrole, sous les auspices de notre organisation, pour mettre au point les voies et moyens de résoudre rapidement cette crise. L'attitude la plus dangereuse face à cette crise serait de ne rien faire, laissant ainsi toutes les parties rechercher leur propre salut aux dépens des autres. A la longue, nous serions tous perdants.

39. Si l'on veut que l'Organisation aide comme il faut les Etats Membres à résoudre la crise de l'énergie, il est essentiel de créer de nouvelles méthodes, des mécanismes nouveaux dans le cadre du système. Nous demandons donc, en tant que première mesure, le renforcement de la section qui s'occupe de l'énergie au Département des affaires économiques et sociales. Agir ainsi reviendrait à placer l'Organisation dans la ligne, voire à l'avant-garde, de ce qui se fait sur le plan national.

40. La deuxième session de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer s'est tenue à Caracas. Je saisis cette occasion pour exprimer la gratitude de ma délégation au Gouvernement et au peuple du Venezuela pour la façon excellente dont ils ont abrité la Conférence qui, comme beaucoup l'ont fait remarquer, a été la plus grande conférence internationale jamais tenue. Le fait qu'aucun résultat définitif n'a été obtenu ne doit pas nous faire oublier l'importance de la Conférence et, plus particulièrement de cette session. Des grands progrès ont été réalisés à Caracas, des progrès dont dépend la conclusion heureuse de la tâche immense qui nous attend. Le débat général sur toutes les questions est terminé. Des propositions concrètes sur toutes ces questions ont été présentées à la Conférence. Ce qu'il faut maintenant, ce sont des négociations sérieuses de la part de tous les Etats en vue d'harmoniser les positions divergentes et d'arriver à une convention généralement acceptable.

41. Je voudrais cependant souligner que les pays en développement ne peuvent s'offrir le luxe de poursuivre ces négociations indéfiniment. La Conférence nous a coûté très cher tant sur le plan financier que sur celui des ressources en main-d'œuvre. Nous sommes déterminés à faire en sorte que la prochaine session de la Conférence, prévue de mars à mai 1975, soit la dernière. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, nous sommes convaincus qu'avec de la bonne volonté et un véritable esprit de négociation, la Conférence pourra achever sa tâche avec succès.

42. Nous serions disposés à appuyer une session finale de cérémonie. Nous ne sommes cependant pas disposés à apporter notre appui à une suite interminable de sessions alors que certains Etats se livrent à ce qui semble un véritable boycottage en vue de nuire à tous les efforts déployés pour modifier le *statu quo* concernant l'exploration et l'exploitation des richesses de la mer, *statu quo* qui favorise quelques pays développés aux dépens de tous les autres. Des changements se produiront obligatoirement. Il incombe aux Etats représentés d'entamer un dialogue sérieux pour faire en sorte que ces changements soient équitables pour tous, sinon, ils pourraient résulter d'une action unilatérale d'Etats, laquelle aggraverait la confusion dans ce domaine et favoriserait cette source dangereuse de conflits internationaux. La délégation du Kenya ne sera pas la dernière à déployer des efforts pour aboutir à une convention généralement acceptable au cours de la prochaine session de la Conférence, et nous espérons que tous les autres Etats coopéreront dans le même esprit.

43. Le monde entier a été traumatisé et attristé par la terrible catastrophe qui s'est abattue sur le Honduras, et par celle qui a frappé hier le Pérou, pays avec lesquels mon pays entretient les liens les plus étroits. Au nom du Gouvernement et du peuple du Kenya, je transmets nos plus profondes sympathies aux Gouvernements et aux peuples du Honduras et du Pérou. Ces catastrophes montrent, une fois de plus, la nécessité d'une action plus vigoureuse de la part de la communauté internationale à l'égard d'une assistance d'urgence en cas de catastrophes. Les pays en développement sont constamment à la merci des catastrophes naturelles en raison de leur manque de moyens adéquats pour prévenir ces désastres ou les surmonter lorsqu'ils se produisent. Nous demandons instamment l'accélération des programmes de formation de personnel des pays en développement pour la prévention des catastrophes naturelles et le renforcement du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, afin que les pertes de vies humaines et de biens soient réduites au minimum.

44. Les événements qui se sont déroulés au cours des quelques dernières années, et spécialement au cours des 12 derniers mois, ont montré combien la communauté internationale est devenue interdépendante. Les Etats ne peuvent plus se contenter de regarder ce qui se passe dans d'autres parties du monde et de dire "cela ne nous concerne pas". La technique nous a rapprochés les uns des autres, mais, par contre, les vieilles attitudes et les préjugés n'ont pas disparu pour autant. La poursuite d'intérêts nationaux étroits aux dépens des vastes intérêts internationaux a parfois entraîné le monde à deux doigts de la guerre. L'adhésion rigide à de vieilles formules a parfois empêché que des discussions constructives aient lieu dans les instances internationales.

45. Le Kenya continue de croire aux Nations Unies malgré tous leurs défauts. Nous espérons que les Etats Membres prendront les mesures appropriées afin de faire en sorte que la structure et l'orientation de l'Organisation contribuent davantage à l'harmonie et à la coopération pour le bien de toute l'humanité. Le

Kenya, pour sa part, continuera d'apporter sa modeste contribution.

46. M. EFON (République-Unie du Cameroun) : Depuis de longues années, du haut de cette tribune ou ailleurs, les pays non alignés ont constamment lancé des appels en faveur de la paix et de la détente, une détente profonde et générale qui conduise à l'entente et à la coopération internationale. Ainsi que le fait remarquer le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/9601 et Add.1], il est réconfortant de noter que ça et là dans le monde, l'évolution vers la détente continue à faire des progrès.

47. L'une des menaces sérieuses à la paix et à la sécurité internationales, que nous n'avons jamais cessé de dénoncer, est la persistance du colonialisme et de la discrimination raciale en Afrique. Or l'affaire est en train de suivre une évolution pleine de promesses dans les colonies portugaises d'Afrique. L'histoire nous enseigne qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut pas être un peuple libre; et cette vérité a été abondamment confirmée au Portugal. Le peuple portugais, subjugué par l'un des derniers régimes fascistes de notre siècle, ne pouvait se libérer lui-même tant que le Gouvernement portugais s'obstinait à poursuivre outre-mer par les armes une politique d'occupation coloniale que l'histoire, la détermination des peuples colonisés et l'opinion internationale condamnaient à un échec inévitable.

48. Les événements ont voulu que dans leur lutte héroïque et juste contre le colonialisme, les vaillants mouvements de libération des colonies portugaises concourent substantiellement à la libération du peuple portugais lui-même. Gloire leur en soit rendue ! Aujourd'hui, après un demi-siècle de dictature fasciste et obscurantiste, le peuple portugais peut enfin vivre comme un peuple libre, se consacrer aux tâches urgentes de son développement et reprendre sa place dans la communauté des nations.

49. Mais pour que les événements d'avril 1974 deviennent une véritable révolution, digne des grandes traditions humanistes du Portugal, pour qu'ils s'inscrivent dans la logique de la détente, il faut que leur processus dialectique se déroule jusqu'au bout. En d'autres termes, il faut qu'après la libération politique intervenue en métropole et qui n'était qu'un préalable nécessaire, les colonies portugaises puissent elles aussi, je dirais même elles surtout, accéder rapidement à l'indépendance et à la liberté.

50. Nous suivons et nous saluons tous les efforts que déploie le nouveau régime du Portugal dans ce sens. Nous espérons que rien ne saura l'arrêter dans cette voie de l'honneur où il s'est engagé et au bout de laquelle il trouvera le respect et l'amitié des pays africains et de tous les peuples épris de paix et de justice dans le monde.

51. Nous espérons aussi que l'exemple du Portugal inspirera toutes les autres puissances coloniales à accélérer l'inéluctable décolonisation des territoires coloniaux qu'elles occupent encore. A cet effet, nous appuyons les efforts du Gouvernement français tendant à accélérer la décolonisation des îles Comores.

52. Nous enregistrons également les récentes déclarations du Gouvernement espagnol à propos du Sahara

dit espagnol, et nous suivons de près l'évolution politique de ce territoire, à la lumière des résolutions pertinentes de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] et de l'Organisation des Nations Unies, qui doivent aboutir à une décolonisation effective et sans équivoque.

53. Nous espérons enfin que le cas du Zimbabwe, celui de l'Azanie et celui du Territoire international de Namibie, pourront bientôt connaître une issue heureuse. En d'autres termes, et conformément aux résolutions des Nations Unies, Pretoria doit mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie. Le Gouvernement du Royaume-Uni, puissance administrante, doit rétablir la légalité en Rhodésie par l'instauration d'une démocratie véritable résultant de négociations avec les mouvements de libération, qui sont les seuls représentants authentiques du peuple zimbabwé. Quant à l'*apartheid*, qui déshonore notre siècle, notre organisation ne doit reculer devant aucune mesure susceptible d'amener à résipiscence les racistes sud-africains qui en ont fait une politique d'Etat.

54. Ma délégation, qui a appuyé sans réserve la décision prise récemment par cette assemblée [résolution 3207 (XXIX)] invitant le Conseil à examiner sans ambiguïté les rapports entre l'Afrique du Sud et l'Organisation des Nations Unies, ne ménagera aucun effort devant le Conseil de sécurité pour que triomphe la juste cause du peuple africain d'Azanie.

55. C'est le lieu de rendre un juste hommage à tous les pays amis qui ont jusqu'ici apporté leur soutien matériel, financier ou politique aux mouvements africains de libération. Ainsi que je l'ai fait au cours de la mission de bonne volonté que je viens d'effectuer dans certains de ces pays à la tête d'une délégation du Comité de coordination pour la libération de l'Afrique, sur un mandat express de l'OUA, je tiens à renouveler à tous ces pays la profonde gratitude de l'Afrique.

56. Les perspectives encourageantes que nous venons d'évoquer à propos de la décolonisation ne doivent cependant pas nous faire oublier que la détente reste encore fragile tant que des foyers de tension ou des pommes de discorde subsistent au Viet Nam, en Corée, au Cambodge, au Moyen-Orient ou à Chypre, et que s'amplifie l'ingérence, brutale ou déguisée, des puissances étrangères dans les affaires intérieures des autres Etats. C'est pourquoi notre souhait a toujours été qu'une paix définitive et juste puisse revenir rapidement dans toutes ces régions.

57. Pour ce qui est du Viet Nam, nous souhaitons le retrait total des troupes étrangères du Viet Nam, afin que le peuple vietnamien, dans le cadre de l'accord de Paris, puisse librement panser ses blessures et s'occuper de la reconstruction de son économie dévastée par de longues années de guerre.

58. De même, nous estimons qu'après la dissolution de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, l'heure est venue de retirer toutes les troupes étrangères qui sont encore stationnées sur le territoire coréen. Ce n'est que dans un tel contexte de non-ingérence extérieure que le peuple coréen pourra librement et efficacement s'atteler à résoudre le problème de la réunification indépendante et pacifique de sa patrie.

59. Au Cambodge, fortement et étroitement uni derrière son président, Samdech Norodom Sihanouk, au sein du Front uni national du Kampuchea, le peuple cambodgien se bat victorieusement contre l'agression. Plus de 90 p. 100 du territoire cambodgien avec plus de 80 p. 100 de la population se trouvent libérés et placés sous l'administration directe du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge. La délégation camerounaise estime par conséquent que ce gouvernement doit reprendre sans délai, au sein de l'Organisation des Nations Unies, la place qui lui revient légalement.

60. Nous saluons par ailleurs tous les efforts faits par les Nations Unies ou sur le plan des contacts bilatéraux en vue de ramener la paix au Moyen-Orient. Mais nous persistons à dire que pour déboucher sur une solution juste et durable, ces efforts doivent être fondés notamment sur le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés et sur la restauration des droits légitimes du peuple palestinien.

61. Dans l'île de Chypre, l'édifice constitutionnel construit à grand peine en 1960 est en proie à de tragiques soubresauts dont le mois de juillet 1974 a connu l'apogée et qui ont déjà fait des milliers d'innocentes victimes. Garantes du statut de l'île, le Royaume-Uni, la Grèce et la Turquie n'ont pu, et pour cause, trouver des voies immédiates susceptibles de ramener la paix, condition préalable à la recherche d'une solution négociée de ce problème, dont les implications, en mettant en danger un système établi, pouvaient menacer la paix du monde.

62. Face à cette impasse, la conscience universelle a dû réagir en vue de demander, notamment, l'arrêt des souffrances humaines et le retrait immédiat des troupes étrangères dans le but louable de créer des conditions favorables à un règlement définitif de la question dans l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de l'île. Et c'est en principe à ces préoccupations que répond la résolution 353 (1974) du Conseil de sécurité, en date du 20 juillet 1974. En sa qualité de membre non permanent du Conseil, le Cameroun se félicite d'avoir contribué à ces efforts, qui doivent être poursuivis.

63. Mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir dans cette direction, tant il est vrai que cette résolution du Conseil et celles qui l'ont suivie, ainsi que la Conférence de Genève et d'autres initiatives dans le même sens, n'ont pas pu produire les effets escomptés. L'actuelle session devra inscrire à son bilan d'action la solution appropriée à ce problème, où les données humaines devraient prendre le pas sur les aspects politiques.

64. C'est pourquoi, ma délégation, consciente de la situation tendue qui continue de prévaloir à Chypre, et pour tout dire, en Méditerranée orientale, accueillera favorablement et appuiera toute initiative, d'où qu'elle vienne, tenant à ramener définitivement la paix dans l'île et à résoudre non moins définitivement, dans l'intérêt bien compris des communautés grecque et turque de l'île, le problème politique que pose un statut inadapté dont le monde déplore la faillite.

65. Je voudrais maintenant me pencher sur un sujet préoccupant qui hypothèque lourdement tout semblant de détente : je veux parler de la coopération internationale. La sixième session extraordinaire de

l'Assemblée générale, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, tenue à Caracas, et tout dernièrement encore, la Conférence mondiale sur la population, tenue à Bucarest, ont attesté à la fois de l'importance des sujets, de l'urgence de justes solutions et aussi de l'opiniâtreté des intérêts nationaux égoïstes qui rendent tout effort de coopération presque vain.

66. Il y a 12 mois, lorsque la crise de l'énergie s'est généralisée et aggravée, nous nous sommes rendu compte dans quelle situation précaire nous nous trouvions. Mais à vrai dire, nos problèmes ne datent pas d'aujourd'hui. Depuis plusieurs années déjà, les cours mondiaux de certains produits sont en constante ascension. D'après les économistes, le rapport entre prix et revenus est direct, c'est-à-dire qu'à des hauts niveaux de vie correspondent des salaires élevés conduisant à leur tour à une hausse des prix. Mais cette situation ne prévaut pas de façon homogène dans le monde.

67. Dans les pays développés où la majorité de la population gagne des salaires qui dépassent les revenus moyens, cette relation existe. Au contraire, dans les pays en développement dont la population active se contente de maigres revenus, quand ils sont pris dans l'engrenage d'une inflation, le pouvoir d'achat enregistre une chute brutale. Ainsi, les pauvres deviennent chaque jour plus pauvres et les gouvernements démunis de ressources rencontrent des difficultés insurmontables pouvant mettre en péril le fonctionnement des institutions fondamentales.

68. Il est dit que 15 p. 100 des hommes détiennent aujourd'hui entre leurs mains 85 p. 100 des richesses du monde. La plupart de ces hommes vivent en Europe occidentale ou en Amérique du Nord, alors que la faim, l'ignorance, la maladie, la misère et les calamités naturelles sont le lot des pays du tiers monde.

69. Nous avons, au cours des dernières années, attiré l'attention de la communauté internationale sur les graves et multiples problèmes du tiers monde. Nous n'avons peut-être pas été compris. Il me semble que les pays producteurs de pétrole, dans leur frustration, n'ont fait qu'ouvrir l'accès de la crise qui était en gestation. Leur position est connue. Mais fallait-il une telle réaction des pays en développement pour que la communauté internationale soit enfin suffisamment sensibilisée et qu'elle se décide à voler éventuellement au secours de nos frères économies en fixant les prix équitables pour nos matières premières ?

70. Nous avons tous, dans cette assemblée, une idée de la façon dont l'aide bilatérale et multilatérale est accordée aux pays en développement. Il conviendrait de souligner ici combien les pays en développement sont reconnaissants pour cette aide. Mais combien de temps cette aide continuera-t-elle à être accordée ? Et quel est son impact réel sur nos économies tant que tous les autres facteurs nécessaires à un développement harmonieux, accéléré, profond et durable ne sont pas réunis ?

71. Nous avons pu constater que, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les prix des articles manufacturés ont augmenté d'année en année. Avec cette hausse des prix, le niveau de vie des habitants des régions industrialisées s'est sensiblement amélioré et les populations d'Europe occidentale et d'Amérique

du Nord sont ainsi rentrées dans l'ère du luxe, voire du gaspillage. Les pays en développement ne peuvent que contempler cette évolution, car pendant que notre production s'accroît grâce à un effort de développement ardu, les revenus que nous en tirons suivent une courbe inverse.

72. Tant qu'une relation juste et proportionnelle ne sera pas établie entre les prix des produits finis et ceux des matières premières, nous ne serons jamais à l'abri de l'agression technologique. En d'autres termes, le véritable problème qui se pose à l'humanité est celui d'une meilleure distribution des ressources, des services et des techniques, et cela n'est possible que grâce à une saine politique de coopération internationale, que semblait pourtant préconiser la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement avec, entre autres objectifs, le transfert des technologies.

73. Nous ne demandons pas une aumône aux pays riches, dont l'histoire nous apprend pourtant qu'ils n'ont bâti en grande partie leurs fortunes colossales et assuré leur propre développement que par l'exploitation de nos peuples et le pillage de nos ressources naturelles. Ce que nous demandons, c'est tout simplement un ordre économique plus équitable.

74. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a montré la voie à suivre pour éviter les erreurs de l'ancien système économique qui a conduit à la crise que le monde vit actuellement. L'un des résultats les plus importants de cette session est la reconnaissance unanime de l'interdépendance entre les pays industrialisés et les pays du tiers monde fournisseurs de matières premières, ainsi que de l'interdépendance des problèmes concernant le commerce, le financement du développement et le système monétaire international. Pour résoudre ces problèmes, il faut des solutions coordonnées tant au niveau national que sur le plan international. La Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et surtout le Programme d'action concernant l'instauration de ce nouvel ordre économique international nous indiquent à la fois les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir.

75. Ma délégation se félicite tout particulièrement du Programme spécial établi par la résolution 3202 (S-VI), par lequel l'Assemblée générale demande à toute la famille des Nations Unies de lancer une opération d'urgence pour fournir des secours aux pays en développement les plus gravement touchés par l'actuelle crise économique mondiale. Ma délégation enregistre d'ores et déjà avec satisfaction que plusieurs pays ont clairement manifesté leur volonté de contribuer spontanément à ce programme spécial.

76. Les quelques progrès accomplis dans la voie de la détente politique l'ont été le plus souvent hors de l'Organisation des Nations Unies. De même, je viens de rappeler que, dans le domaine de la coopération et dans le cadre de notre organisation, nous n'arrivons pas à dégager une plate-forme acceptable à la fois par les pays industrialisés et le tiers monde, alors que hors de l'ONU, dans un contexte bilatéral, sous-régional, régional ou multilatéral, quelques actions positives sont possibles.

77. Peut-on en déduire que l'Organisation des Nations Unies a failli à sa mission ? Pas du tout.

Au cours de ses 29 années d'existence, l'Organisation, du fait qu'elle est unique et universelle, est apparue comme un cadre privilégié pour des contacts, des échanges de vues et une méditation collective sur les problèmes communs à toute l'humanité. De plus, au niveau des institutions spécialisées, de gros efforts ont été faits et des résultats positifs ont été enregistrés. Nous espérons que, sous la haute et dynamique impulsion du Conseil économique et social, et avec le concours de notre infatigable secrétaire général, M. Kurt Waldheim, à qui nous renouvelons toutes nos félicitations, l'œuvre de ces institutions spécialisées ira s'amplifiant.

78. C'est donc sous le signe de l'espoir que nous venons participer aux travaux de cette vingt-neuvième session. Un espoir mesuré, certes, mais un espoir que la volonté des uns, la compréhension des autres et la détermination de tous ceux qui portent le nom d'homme transformeront un jour en réalité. Cet espoir, c'est l'espoir pour un monde où règnent la paix, la justice et la solidarité humaine.

79. En parlant de solidarité humaine, nos pensées vont tout naturellement vers le Honduras et vers le Pérou, dont les peuples viennent d'être si durement éprouvés par un terrible cyclone. Que les délégations du Honduras et du Pérou veuillent bien accepter les condoléances émues de la délégation du Cameroun en cette douloureuse circonstance. Loin de nous décourager, de telles épreuves doivent au contraire renforcer notre solidarité et raffermir notre espoir pour un monde meilleur.

80. Vous comprenez donc, Monsieur le Président, que la délégation du Cameroun, mue par cet espoir, apprécie le triple hommage que représente votre élection enthousiaste et unanime à la présidence de cette vingt-neuvième session. Hommage d'abord aux peuples africains qui, grâce à l'action dynamique et résolue que l'OUA a menée ces dernières années, et tout particulièrement depuis la dernière session, ont joué un rôle considérable dans la réaffirmation et le renforcement des idéaux de liberté, d'indépendance et de solidarité préconisés par la Charte des Nations Unies.

81. Hommage ensuite à la République algérienne démocratique et populaire, dont le vaillant peuple a conquis une auréole impérissable non seulement par sa lutte héroïque contre l'oppression coloniale, mais aussi grâce à son combat permanent contre les injustices des forces impérialistes, telles que les a dénoncées la sixième session extraordinaire, convoquée précisément à l'initiative de votre prestigieux chef d'Etat, le président Houari Boumediène.

82. Hommage enfin à vous-même, diplomate d'une habileté consommée, infatigable combattant de la liberté, défenseur acharné de la dignité et de l'indépendance des peuples du tiers monde. Par delà les félicitations rituelles, croyez bien, Monsieur le Président, que la délégation camerounaise se sent directement concernée par cet hommage rendu par la plus noble assemblée mondiale au chef d'une délégation sœur et amie.

83. Qu'il me soit permis d'associer à ces hommages votre prédécesseur, M. Benites, qui a dirigé avec sagesse et pondération les travaux difficiles de la

vingt-huitième session et, surtout, de la sixième session extraordinaire.

84. Signe des temps : c'est sous votre présidence que, dans l'allégresse, nous accueillons pour la première fois la délégation de la République de Guinée-Bissau, cet Etat frère dont l'indépendance, proclamée au champ de bataille il y a un an, a sonné le glas du dernier et du plus ancien empire colonial. Nous saluons l'entrée dans cette auguste assemblée de nos frères de Guinée-Bissau ainsi que celle de nos amis du Bangladesh et de la Grenade et leur adressons nos chaleureuses félicitations.

85. L'admission de ces trois nouveaux Membres s'inscrit dans l'optique de l'universalité, l'un des objectifs que doit poursuivre notre organisation si elle veut vraiment être ce centre majeur où s'harmonisent les efforts de toutes les nations du monde pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, pour le développement de relations internationales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, pour la réalisation de la coopération internationale par la solution des problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humain, en un mot, pour l'avènement d'une réelle civilisation universelle, conforme aux dispositions du Chapitre I de la Charte de notre organisation.

86. M. GABRE-SELLASSIE (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir, pour ma délégation, de s'associer aux orateurs qui m'ont précédé, pour vous féliciter de votre élection à la haute fonction de président de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. J'ai eu l'occasion de connaître vos éminentes qualités au cours des années de nos relations personnelles, et vos capacités, en tant que représentant dynamique de l'Etat frère d'Algérie, sont bien connues de tous en cette assemblée. Vous apporterez un honneur de plus à votre propre pays ainsi qu'à l'Afrique, et vous pouvez compter sur le plein concours de ma délégation.

87. Durant la précédente session, en tant que membre du Bureau dont j'avais l'honneur de faire partie en ma qualité de président de la Deuxième Commission, j'ai eu l'avantage d'admirer la grande compétence et l'habileté de votre prédécesseur, M. Leopoldo Benites, de l'Equateur, qui a considérablement contribué à rehausser encore le prestige donné par vos prédécesseurs à la haute fonction de président, dans l'exécution des nombreux devoirs qui s'attachent à cette fonction et des responsabilités qui en découlent.

88. M. Kurt Waldheim, secrétaire général de notre organisation, continue de servir la communauté internationale avec fermeté et dévouement. Je tiens à lui rendre hommage, en particulier pour le rôle constructif qu'il a joué dans les efforts de maintien de la paix de l'Organisation et pour son vif souci humanitaire dans l'aide à apporter aux victimes de la sécheresse sur mon continent.

89. La famille des Nations Unies, composée d'Etats souverains et indépendants, se retrouve à nouveau cette année, en cette assemblée générale dont les rangs ont été élargis et renforcés du fait de l'admission du Bangladesh, de la Grenade et de la Guinée-Bissau. Les représentants de ces pays ont pris leur

place légitime parmi nous. Je leur exprime les souhaits chaleureux de bienvenue de mon gouvernement et de ma délégation.

90. Parmi les événements positifs que nous aurons à examiner au cours de nos débats et qui se sont produits depuis l'ajournement de la vingt-huitième session, mon gouvernement désire relever particulièrement les accords limités, certes, mais importants, conclus au Moyen-Orient; la reconnaissance toujours plus grande de l'interdépendance économique vitale entre pays en développement et pays industrialisés et le résultat de la lutte pour la liberté, en Afrique, qui amène les dirigeants portugais actuels à poursuivre une politique plus réaliste sur ce continent.

91. Les événements les plus nettement négatifs qui se sont produits au cours de la même période ont été marqués par les souffrances immenses et constantes de millions de nos congénères dans un monde affligé par la sécheresse, l'écroulement navrant de la paix et de la tranquillité à Chypre et le bouleversement des systèmes monétaire et économique internationaux.

92. J'exposerai brièvement les vues de mon gouvernement à l'égard de certaines des questions les plus urgentes.

93. L'Ethiopie s'est vivement félicitée du dégagement qui a suivi le cessez-le-feu au Moyen-Orient. Tout en exprimant la reconnaissance de mon gouvernement pour la compétence des gouvernements directement en cause et l'énergie inlassable du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis pour la recherche de ces mesures préliminaires, je dois également souligner la vive préoccupation de mon pays à l'idée que ce qui a été accompli pourrait être anéanti du fait des possibilités explosives de la situation actuelle.

94. Sans vouloir en aucune façon simplifier à l'excès la complexité des problèmes qui se présenteront à la Conférence sur la paix au Moyen-Orient de Genève, mon gouvernement demande qu'on agisse promptement pour regagner l'élan acquis par les accords sur le dégagement. Ma délégation est également d'avis qu'un règlement de paix au Moyen-Orient doit être obtenu dans la cadre de la lettre et de l'esprit de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et que, pour que ce règlement soit durable, il doit tenir compte des droits légitimes de tous les peuples de la région, y compris les droits des Palestiniens. Est-il besoin d'ajouter que l'Ethiopie a terriblement souffert de la longue fermeture du canal de Suez et aidera, dans toute la mesure de ses moyens, à la réouverture de cette artère vitale pour le commerce international ?

95. Pour nous, en Afrique, les neuf derniers mois ont amené une application particulièrement bienvenue du principe sacré de la libre détermination, grâce à la reconnaissance, par le Portugal, de l'indépendance de la Guinée-Bissau et à l'établissement, d'un gouvernement provisoire dirigé par le Frente de Libertação de Moçambique (FRELIMO) au Mozambique, qui est maintenant sur la voie d'une prompte indépendance. Cette lutte inlassable et vaillante des mouvements de libération nationale et des habitants de ces territoires est un événement très encourageant, tant par ses résultats que par ses promesses pour l'avenir.

96. Une fois de plus, nous sommes amenés à nous rappeler l'adage selon lequel l'indépendance est souvent gagnée mais rarement octroyée. Par souci d'équité envers les nouveaux dirigeants du Portugal, cependant, nous nous associons à ceux, qui, nombreux, leur ont rendu hommage pour avoir eu le courage de saisir les occasions qui s'offraient et de répondre aux obligations découlant de la Charte des Nations Unies. Dans cet effort et dans les succès obtenus, le Gouvernement portugais bénéficie de notre sympathie et de nos encouragements.

97. Depuis la seizième session, en 1961, où j'ai eu l'honneur de parler du haut de cette tribune de la question de l'Angola [1097^e séance], mon gouvernement s'est beaucoup préoccupé du sort des habitants de ce territoire. Ma délégation appuie aujourd'hui tous les efforts actifs en vue de mettre au point des modalités avec les mouvements de libération nationale en Angola, pour faciliter un transfert des pouvoirs rapide et paisible. La réalité de l'indépendance de l'Angola est reconnue; il faut que l'heure en soit promptement atteinte.

98. Il est vrai que dans la vingt-neuvième année d'existence de cette assemblée, nous pouvons nous féliciter qu'une conflagration mondiale ait été évitée. Il y a là source d'orgueil justifié pour les peuples des Nations Unies; c'est également dans une certaine mesure un triomphe de la raison chez les êtres humains. Mais par ailleurs, des guerres circonscrites en Afrique, en Asie, en Europe, au Moyen-Orient et ailleurs, des guerres coloniales, des guerres de conquête et d'intervention, ont infligé d'immenses souffrances à des millions de personnes. Nous ne pouvons manquer de dire que du point de vue des pertes de vies accumulées, des souffrances et des dommages matériels, l'effet des guerres locales n'est pas moins terrible pour les victimes que celui d'une guerre globale.

99. Je me hâte d'ajouter dans ce contexte que l'Ethiopie ne prétend pas disposer d'une formule magique pour la suppression des guerres et des conflits internationaux. Mais mon pays a toujours demandé instamment que soient renforcés les mécanismes existants pour le règlement pacifique des différends internationaux, et que l'on fasse appel à ces mécanismes.

100. Plus récemment, les événements tragiques qui se sont déroulés à Chypre ont éveillé toute notre inquiétude. L'Ethiopie s'est toujours prononcée en faveur d'un recours au mécanisme international et aux moyens d'obtenir la paix et la sécurité comme l'un des objectifs essentiels de notre organisation. Nous avons donc appuyé l'envoi de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre au début de 1960 et la présence stabilisatrice de cette force dans l'île pendant plus d'une dizaine d'années. Quelles que soient la procédure et les modalités employées pour rétablir la paix dans cette île, l'Ethiopie croit que l'unité du peuple de Chypre, sa souveraineté et son intégrité territoriale devraient être strictement préservées.

101. Ma délégation continue de s'inquiéter de la situation incertaine au Sud-Est asiatique et note avec satisfaction le retrait de l'essentiel des forces armées d'une superpuissance. En Asie du Nord, nous espérons que les discussions entre la Corée du Nord et la Corée du Sud reprendront et mèneront à une détente.

Ma délégation escompte que les obstacles à un règlement pacifique disparaîtront tant au sud-est qu'au nord de l'Asie.

102. La communauté internationale demeure aussi impuissante qu'indignée devant la situation répugnante qui continue d'exister en Afrique australe. Il est honteux que 29 ans après sa fondation, cette organisation continue de devoir s'occuper des problèmes jumeaux du colonialisme et de l'*apartheid*. Le mépris des dispositions de la Charte et des décisions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité par certains Etats Membres saute aux yeux. L'asservissement et la dégradation infligés à des millions d'êtres au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud, doivent tourmenter sans répit la conscience collective de l'Assemblée.

103. En Rhodésie du Sud, le régime Smith, loin d'être mis à genoux comme nous l'annonçait la puissance administrante il y a huit ans, a bien au contraire renforcé son exercice illégal du pouvoir avec la complicité et l'approbation bienveillante de certains Etats Membres. La violation systématique des sanctions imposées contre la Rhodésie par le Conseil de sécurité, a porté secours au régime blanc minoritaire, dont il a renforcé la mainmise dans le pays sur les Africains sans défense. L'Ethiopie, consciente de ses propres expériences amères dans les années 1930 a attiré à maintes reprises l'attention sur la vanité des sanctions si celles-ci ne sont pas strictement respectées par tout le monde.

104. Le problème de Rhodésie du Sud demeure une question clef pour les Nations Unies et mon gouvernement regrette que l'attitude peu coopérative de certains Etats ait contribué à saper des principes pourtant fixés dans la Charte. Si nous voulons que l'Organisation soit une source d'espoir pour l'humanité, il est indispensable que nous agissions de concert pour en rétablir le prestige et l'efficacité. Ma délégation adresse donc un appel à la communauté mondiale et à notre organisation pour que soient appliquées les sanctions obligatoires du Conseil de sécurité afin que l'ordre et la loi puissent être rétablis dans la justice.

105. Il est navrant de noter qu'en Afrique du Sud l'abominable politique d'*apartheid* est poursuivie sans défaillance, avec même plus de vigueur que jamais et que la majorité se trouve de plus en plus victime d'actes de violence et de lois répressives. En dépit des efforts des Nations Unies, les habitants de la Namibie se voient toujours refuser le droit à la libre détermination et à l'indépendance.

106. Mon gouvernement sait que le Gouvernement sud-africain a eu recours récemment à des moyens classiques d'atermoiements et de tromperies, comme l'annonce à Pretoria de plans en vue du développement politique et constitutionnel de la Namibie. Le moment choisi pour ces déclarations du Gouvernement sud-africain — c'est-à-dire l'époque où l'Assemblée générale est en session — doit tendre, de toute évidence, à semer la confusion et à gêner le consensus au moment où la question de Namibie est portée devant l'Assemblée générale pour y être discutée. La tactique sud-africaine qui consiste à noyer le poisson, évidente dans la composition de la délégation

à la présente session, a été fort justement déjouée à la Commission de vérification des pouvoirs.

107. En violation flagrante de la Charte, et des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le gouvernement de l'Afrique du Sud n'a pas seulement poursuivi mais a intensifié sa politique d'exploitation et d'oppression de la Namibie. Les Nations Unies n'ont pas su remédier à cette situation, et ce sera sans aucun doute l'un des éléments les plus décevants lorsque l'on écrira l'histoire de l'Organisation.

108. Ma délégation trouve quelque encouragement au fait que l'Assemblée ait adopté, voici peu de jours, une résolution priant le Conseil de sécurité d'examiner la question de la présence, en tant que Membre, de l'Afrique du Sud aux Nations Unies, compte tenu de son défi constant aux obligations découlant de la Charte [résolution 3207 (XXIX)]. Comme nation profondément préoccupée du sort de nos frères en Afrique australe, nous pensons que le Conseil de sécurité devrait recourir aux dispositions de l'Article 6 de la Charte, à titre de mesure préliminaire. Si l'on songe à la position bien connue d'intransigeance du régime d'*apartheid* en Afrique du Sud, la communauté internationale doit avoir le moyen de faire appel à d'autres dispositions de la Charte touchant des mesures de coercition, pour obtenir que l'Afrique du Sud se soumette aux décisions des Nations Unies.

109. Le désarmement est encore un autre problème sur lequel la communauté internationale n'a pris, jusqu'à présent, aucune mesure efficace. Certes, un léger progrès a été réalisé du fait des mesures de contrôle des armes et de mesures connexes, par exemple le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], mais les événements récents font que nous nous demandons si les modestes acquisitions obtenues ne sont pas en train de s'effriter.

110. Au cours de l'année passée, les essais d'engins nucléaires, aussi bien dans l'atmosphère que sous terre, se sont poursuivis. L'espoir exprimé lors de la vingthuitième session [2127^e séance] concernant le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963, ne s'est pas concrétisé. Aucune autre puissance nucléaire n'a signé le Traité au cours de l'année. Malheureusement encore, aucun progrès sensible ne semble s'être marqué pendant les sessions de la Conférence du Comité de désarmement au cours de l'année pour pousser plus loin la tentative d'arriver à un accord sur un mécanisme efficace pour l'interdiction complète de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et de leur élimination des arsenaux de tous les Etats. Ma délégation ne saurait trop fermement souligner la nécessité de parvenir à un accord sur cet aspect du désarmement et sur d'autres aspects d'importance également vitale.

111. Un autre fait tout aussi important est qu'au moment même où l'on agit en vue du démantèlement des bases étrangères dans les pays en développement, de nouvelles bases sont en construction en d'autres lieux, ce qui place de nouvelles zones sous la menace du danger. Des mesures de progrès qui s'assortissent de reculs équivalents n'aideront pas la communauté

mondiale à aller de l'avant vers la réalisation des buts et des principes de la Charte des Nations Unies.

112. Cette assemblée a fini par accepter la thèse selon laquelle la coopération entre les nations est indispensable si l'on veut que l'humanité survive et progresse dans un monde interdépendant. L'acceptation de cette thèse ne s'est toutefois pas accompagnée d'une attitude de coopération nécessaire à la solution ou, tout au moins, à l'amélioration des conditions économiques et sociales qui entraînent tant de maux dans le sillage des désastres naturels.

113. La région sahélienne de l'Afrique et mon propre pays ont souffert et souffrent encore de graves pénuries de produits alimentaires dues à plusieurs années de sécheresse. Des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ont perdu la vie. La réaction humanitaire que nous avons reçue de la communauté internationale a été encourageante. Je suis heureux de pouvoir saisir cette occasion d'exprimer du haut de cette tribune la vive reconnaissance et la gratitude de mon pays aux personnes compréhensives, aux nations amies et aux organisations internationales et non gouvernementales qui sont venues à notre secours. Il faut souligner toutefois que les secours offerts aux parties de l'Ethiopie qui souffrent de la sécheresse, venant de sources aussi bien nationales qu'internationales, se trouvent très en deçà du montant nécessaire pour faire face à la situation. L'Ethiopie espère que la communauté internationale continuera de réagir face aux énormes besoins des victimes de la sécheresse et des catastrophes naturelles.

114. Compte tenu de la crise alimentaire sans précédent dans de vastes régions du monde et surtout dans le continent africain, ma délégation estime qu'il est impérieux que la communauté internationale agisse promptement, et notamment adopte les mesures nécessaires pour créer un système internationalement acceptable de stocks alimentaires et de réserves.

115. L'aptitude de l'Ethiopie à combattre les catastrophes naturelles qui l'ont frappée s'est trouvée sérieusement limitée par les prix en hausse vertigineuse des denrées agricoles, surtout l'augmentation rapide et considérable des prix des engrais. Le coût de cet élément agricole d'immense valeur est un vif souci pour la plupart des pays en développement qui ont engagé une grande proportion de leurs ressources naturelles pour une prolongation agricole plus importante. Le problème est encore plus aigu en Ethiopie qu'en d'autres pays en raison du fait que les engrais ne constituent que depuis une date toute récente un secteur de la pratique agricole. Les prix très élevés découragent terriblement d'éventuels usagers. Il est à souhaiter que la Conférence mondiale de l'alimentation qui se réunira sous peu à Rome placera la question au premier rang de son ordre du jour.

116. Afin de maintenir à tout le moins le niveau actuel de la production alimentaire, une augmentation considérable de la production alimentaire est d'importance vitale pour répondre aux besoins de l'accroissement démographique. Si cette mesure est prise, l'aide sous forme de secours pourra être maintenue en manière de solution de fortune; mais pour endiguer le retour cyclique de la famine, il faut une planification à moyen et à long terme, un financement sur une

grande échelle pour les travaux d'irrigation, de reboisement, de réinstallation et de relèvement des peuples. L'Ethiopie s'est engagée dans un projet à long terme de ce genre. Mais, étant un des pays les moins développés, mon pays ne possède que des ressources extrêmement limitées. Il est donc évident qu'à moins d'une assistance internationale adéquate, les aspirations éthiopiennes pour un progrès accéléré de développement économique et social se trouveront sérieusement freinées.

117. Le maintien et le développement de la production alimentaire se trouvent, bien entendu, étroitement liés à tous les autres aspects du développement économique. Nous pensons, comme d'autres, qu'un transfert satisfaisant de ressources des nations riches vers les nations pauvres aiderait les pays en développement à réaliser leurs programmes actuels. Il faut cependant noter à regret que ces transferts de ressources continuent de diminuer. L'objectif fixé pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement demandait aux pays développés de donner 0,7 p. 100 de leur produit national brut sous forme d'assistance officielle au développement d'ici 1975. On estime aujourd'hui que d'ici 1975, l'assistance officielle au développement ne dépassera pas le niveau de 0,35 p. 100. Cela ne représente que la moitié de l'objectif modeste qui avait été fixé pour la deuxième Décennie pour le développement. Le fait que les pays riches n'aient pas pu tenir une promesse aussi modeste est pour le moins décourageant, surtout si l'on songe que les pays développés pourraient doubler leur assistance officielle au développement sans sacrifice trop lourd. Il leur suffirait d'allouer moins de 2 p. 100 du montant de leur enrichissement annuel pendant la période de la deuxième Décennie pour le développement. De l'avis de ma délégation, atteindre ce but n'exige pas une réduction des hauts niveaux de vie des populations de ces pays, ni n'exige un abandon des priorités nationales.

118. A la présente session, nous demandons instamment, une fois de plus, que la composante officielle du transfert net de ressources financières aux pays en développement soit augmentée et obtenue pour atteindre l'objectif prévu de 0,7 p. 100 en 1975. Nous suggérons par ailleurs que des dons devraient constituer un pourcentage plus élevé de toute aide au développement. Pour être vraiment efficaces, il faut que les prêts aux fins de développement soient assortis de concessions et sans attaches. Nous pensons également que les institutions financières internationales doivent adapter de plus en plus leur politique de prêt aux besoins des pays en développement.

119. L'assistance étrangère peut, certes, jouer un rôle vital dans le développement des pays pauvres, mais ce rôle ne doit être qu'un rôle d'appoint. Ma délégation estime que pour soutenir un programme efficace de développement national, il faut qu'une nation soit capable de susciter et d'obtenir un revenu grâce à son commerce. En raison de l'échelle associée à l'entreprise productrice moderne et la nécessité d'obtenir des devises étrangères avec lesquelles on peut acheter les biens d'équipement indispensables, le commerce international est devenu le véritable pilier de l'économie des pays en développement. Les progrès futurs de ces pays dépendent de l'aptitude à acquérir un accès libre et sans entraves aux marchés

des pays développés pour leurs produits agricoles et leurs matières premières. Toutefois, les relations commerciales entre les pays en développement et les pays industrialisés sont caractérisées par l'instabilité des prix pour des produits de base exportés, par l'augmentation des prix des marchandises industrielles importées et par la politique restrictive des pays développés à l'égard des produits agricoles transformés ou semi-transformés en provenance des pays en développement.

120. L'élément le plus important de la structure économique de la plupart des pays en développement est la prédominance du secteur primaire dans leur économie. Les produits primaires représentent un très haut pourcentage des exportations des pays en développement. Les recettes instables en devises étrangères provenant de l'exportation des produits primaires sont à la base des programmes de développement de ces pays. Aussi longtemps que leurs revenus venant de ce secteur continueront d'être flottants, nous nous trouverons en présence de difficultés dans notre tentative de mener à bien des plans de développement à long terme qui exigent des ressources stables et importantes en devises étrangères. Aussi longtemps que notre accès aux marchés des pays industrialisés se trouvera gêné par des barrières tarifaires et non tarifaires, la plupart de nos plans d'expansion économique se verront sérieusement réduits.

121. Des modifications dans l'ordre économique international doivent intervenir pour permettre aux pays en développement d'augmenter leurs recettes provenant d'exportations et leur assurer un accès aux ressources financières nécessaires à leur développement. La détérioration des termes de l'échange pour les exportations des pays en développement devrait être évitée grâce à l'établissement d'un lien étroit entre le prix des produits exportés par les pays en développement et le prix des marchandises et des services qu'ils importent des pays industrialisés.

122. L'Ethiopie se félicite du Programme spécial établi par la résolution 3202 (S-VI), adoptée par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire, convoquée grâce à une initiative opportune du président Boumediène. Cette session a beaucoup fait pour définir les problèmes économiques actuels et suggérer des programmes d'action. C'est à la session actuelle de l'Assemblée qu'il appartient d'étudier sérieusement les propositions faites, en vue de les appliquer d'une manière concrète et pratique au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

123. La nécessité du transfert de la technique par les pays industrialisés aux nations en développement n'est niée par personne. La contribution de la technique à l'augmentation des capacités productrices de l'homme est évidente. Pour obtenir des gains, il faut que les problèmes et le mécanisme de transfert de la technique soient traités à l'échelle internationale.

124. Ma délégation demande instamment aux pays développés de donner à ceux qui sont en développement un accès, aux moindres frais, à la technique moderne pertinente, et leur demande aussi de mieux adapter cette technique aux conditions prévalant dans les régions en développement. A plus long terme,

les nations industrialisées devraient, dans la mesure possible, offrir aide et assistance aux pays en développement en matière de recherche et de développement, afin de leur permettre d'élaborer une technique nationale.

125. Tout en appréciant le transfert de la technique par des institutions telles que les sociétés multinationales, ma délégation demande à l'Assemblée d'établir des normes de comportement pour éviter tout abus dans les activités de ces sociétés dans la mise en œuvre des programmes de développement des pays en développement.

126. L'Ethiopie a toujours appuyé et continuera à appuyer tous les efforts faits pour décourager et condamner toute pratique qui vise à entraver le libre exercice des droits de tout Etat à une souveraineté entière et permanente sur ses ressources naturelles. Je voudrais, à ce propos, remercier au nom de ma délégation, le Groupe de personnalités chargé d'étudier les efforts des sociétés multinationales sur le développement et sur les relations internationales qui s'est livré à une étude¹ minutieuse et qui a préparé un certain nombre de propositions à ce sujet.

127. La nécessité de modifier le système monétaire international est urgente et elle n'est pas moins importante que le besoin de revoir les mécanismes par lesquels l'aide étrangère, le commerce et le transfert de la technique entre pays développés et pays en développement doivent être facilités.

128. Les défauts de l'actuel système monétaire international et la crise monétaire qui en est le résultat ont affecté les processus de développement de plusieurs pays en développement. Ces défauts ont accentué les difficultés existant déjà dans la situation économique des pays en développement.

129. De l'avis de ma délégation, les efforts en vue d'une réforme du système monétaire international devraient reposer sur les principes et objectifs contenus dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [*résolution 2626 (XXV)*]. L'Ethiopie, pour sa part, a toujours préconisé l'édification d'une structure monétaire internationale qui tiendrait compte d'un système équitable d'échange entre les pays développés et les pays en développement, ainsi que du transfert des ressources. C'est la raison pour laquelle nous avons toujours accordé beaucoup d'importance à l'établissement d'un lien entre les droits spéciaux de tirage et l'octroi d'un financement au développement, assurant l'allocation d'une part accrue des droits spéciaux de tirage aux pays en développement.

130. Ma délégation espère que la session actuelle de l'Assemblée générale fera de véritables progrès dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action adoptés à la sixième session extraordinaire. Ce qu'il faut à ce propos, c'est de la bonne volonté, du courage et des actes.

131. J'espère que ma réitération de la position de l'Ethiopie sur beaucoup de questions servira à jeter quelque lumière sur les problèmes que nous avons en commun et que cela confirmera l'identité d'un grand nombre de nos objectifs et notre ferme décision de les atteindre, dans l'intérêt de nos nations respectives.

132. Je voudrais, en conclusion, répondre aux questions et aux expressions d'intérêt amical de mes collègues à l'égard des événements qui se sont déroulés dans mon pays, et vous faire connaître les réalités du récent changement pacifique de gouvernement intervenu en Ethiopie.

133. Le changement de gouvernement a été le fait du Comité de coordination des forces armées, de la police et de l'armée territoriale, sans qu'un coup de feu ait été tiré, et d'une manière sans précédent dans la récente histoire politique. Les pouvoirs de l'Etat ayant été dûment assumés par le gouvernement militaire provisoire dès le 12 septembre 1974, la paix et la tranquillité règnent dans toute l'Ethiopie.

134. La politique nationale, dite *Ethiopia Tikdem*, que l'on pourrait traduire par "Ethiopie d'abord", repose sur le principe d'unité et d'égalité de tous les Ethiopiens. Dans sa politique étrangère, l'Ethiopie continuera d'être strictement non alignée; elle continuera d'adhérer à la Charte des Nations Unies et à la Charte de l'Organisation de l'unité africaine et honorera toutes ses obligations internationales sur la base de l'égalité et du respect mutuel. L'Ethiopie fera tout en son pouvoir pour aider les peuples des territoires coloniaux dans le monde en général et en Afrique en particulier, à accéder à l'indépendance. Elle maintiendra et renforcera les liens d'amitié qui existent à l'heure actuelle avec tous les gouvernements amis du monde, elle resserrera ses relations avec les pays africains, notamment le Soudan et l'Egypte — deux nations qui partagent en grande partie les eaux du Nil — et avec ses autres proches voisins, le Kenya et la Somalie.

135. M. SAPENA PASTOR (Paraguay) [*interprétation de l'espagnol*]: Au nom de la délégation du Paraguay, nous saluons le Président de cette assemblée mondiale et lui exprimons nos chaleureuses félicitations. Nous sommes certains que sa compétence, sa grande expérience, son esprit d'équité et son dévouement à la communauté internationale lui permettront, dès le début, de guider vers le succès cette immense réunion internationale.

136. Nous exprimons également notre reconnaissance au Président sortant, M. Leopoldo Benites, pour la façon dont il a présidé la précédente session de l'Assemblée générale, faisant honneur à la communauté latino-américaine, à l'échelle mondiale, par son expérience et sa sagacité.

137. Nous saluons aussi fraternellement les Etats qui viennent d'entrer à l'Organisation. Nous nous réjouissons de leur présence et nous leur souhaitons plein succès dans toutes leurs entreprises.

138. Nous saluons également le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, et en cette occasion solennelle, nous voulons l'assurer que le Paraguay apprécie vivement l'assistance et l'appui qu'il reçoit des Nations Unies et qui constituent un facteur très important en faveur de son développement.

139. Au début de cette déclaration, nous tenons aussi à exprimer à la République sœur du Honduras notre profonde et sincère solidarité et nos condoléances à la suite de la tragédie qui l'a affectée et à laquelle ont fait allusion tous les orateurs qui m'ont précédé. Nous souhaitons que la solidarité des Nations Unies

se traduise par une aide et une coopération efficaces et non point seulement en paroles.

140. Depuis la vingt-huitième session, le panorama mondial n'a pas changé de façon substantielle, mais il est vrai que des résultats positifs ont été obtenus et que des progrès ont été accomplis dans la voie de la paix et de la détente générale entre les grandes puissances.

M. Banda (Zambie), vice-président, prend la présidence.

141. La paix et le développement continuent de constituer les objectifs principaux de notre organisation, étant bien entendu, comme on l'a déjà dit, qu'il n'y a pas de paix sans développement ni de développement sans paix. La paix continue d'être le but et l'espoir de tous les peuples de la terre, où qu'ils vivent. Par-dessus tout, ils veulent une paix dans l'honneur, la dignité humaine, dans une justice efficace, sans domination, sans situations de force ou d'inégalités flagrantes, quelle que soit la forme qu'elles revêtent. La paix qui se ferait aux dépens des valeurs suprêmes de la justice n'aurait aucun fondement. La paix qui ne s'appuierait pas sur le concept de coopération fraternelle manquerait de base et ne saurait même se matérialiser. La paix qui ne serait pas le résultat d'une recherche positive en vue d'une amélioration des conditions économiques et sociales de la majorité des peuples, frappés par les problèmes aigus du sous-développement, ne saurait non plus persister longtemps.

142. La paix doit être envisagée de haut, par-dessus les différences géographiques, régionales ou idéologiques, par-delà les simples appétits d'individus ou de groupes et sous-groupes. Il ne doit y avoir qu'une seule paix pour tous, dans un monde meilleur pour tous, où la justice dans la répartition permette d'établir une économie saine et un commerce international équitable au service de l'homme libre. C'est pourquoi le seul chemin, la seule voie à suivre pour la paix, passe par le développement de tous les peuples.

143. La paix est soumise également à des attaques violentes au mépris de l'humanité. Aux Nations Unies, comme à d'autres tribunes, il est d'usage de chanter les louanges de la paix et de se mettre inconditionnellement à son service. Néanmoins, les réalités journalières nous apportent des désillusions et des déceptions profondes. Combien de fois au cours de cette année 1974, les moyens d'information nous ont apporté les tristes nouvelles des manifestations de haine, de violence, entre frères et peuples voisins, du jeu des appétits sans limite, de la lutte de l'homme contre l'homme. Combien de fois nous a-t-on fait entendre des phrases doucereuses de propagande, alors que la main avide de prédominance ou d'influence agissait dans d'autres endroits du monde.

144. Le terrorisme continue de coûter des vies et des biens et d'apporter un défi inconscient à la civilisation elle-même. Les enlèvements donnent une note infamante à notre comportement quotidien. Il est temps de méditer profondément sur ces maux qui troublent le développement de l'humanité et qui nous font douter de notre propre culture. Dans cette course peu glorieuse, les violents ne veulent pas entendre raison ni respecter aucune valeur. Parfois, c'est par des agissements terroristes qu'ils repaie les faveurs

accordées par des gouvernements ou des organisations qui, dans un moment de faiblesse, ont toléré leurs activités ou ont prétendu justifier le recours à des méthodes aussi abominables.

145. Le terrorisme est un boomerang qui, en fin de compte, finit par frapper et menacer tout le monde par sa violence et par son mépris absolu de la vie du prochain. C'est une erreur que de vouloir protéger, encourager les actes de terrorisme dans les autres pays ou même, simplement, de rester indifférent. Tôt ou tard, en effet, le terrorisme en finira avec ses protecteurs eux-mêmes, ainsi qu'avec les indifférents.

146. Au moment même où nous sommes réunis ici, la violence et le terrorisme continuent de faire des victimes, comme si les terroristes voulaient profiter de cette occasion pour se donner plus de publicité ou pour renforcer leur intimidation.

147. La paix exige une plus grande ampleur de vue de la part des gouvernants et des peuples, et devrait se manifester dans les pays et les idéologies. Il faut faire disparaître les foyers de guerre, de violence et de terrorisme en recherchant le désarmement des esprits. Il ne servirait de rien de s'opposer au désordre, à l'affrontement armé, à l'avance des armées, à la sinistre vague du terrorisme, si nous ne recherchions pas d'abord à éliminer la haine et le culte de la violence, ainsi que l'intolérance idéologique dans l'esprit des hommes, notamment parmi ceux qui détiennent les leviers de commande.

148. On continue de parler le langage de la paix alors que les esprits forment des réserves mentales et s'apprêtent à faire obstacle au triomphe de la justice. On continue de parler le langage de la paix mais, dans le fond de soi, on ne pense qu'aux intérêts égoïstes sans vouloir reconnaître le droit des nations en développement à vivre dans des conditions meilleures pour le bien de ses populations. On continue de parler le langage de la paix quand, en réalité, on aspire au triomphe de la partialité aux dépens d'autrui.

149. On recherche un faux dialogue au moyen de l'affrontement sans armes, mais de l'affrontement quand même, dans le seul but de renforcer des groupes, des sectes ou des idéologies décidés à en finir avec de nombreuses valeurs élevées, dans leur désir d'obtenir immédiatement des résultats pour leur cause.

150. Notre organisation croît et se renforce grâce à l'arrivée de nouveaux Membres. Son universalité est une preuve de modernité et démontre que les Nations Unies n'admettent plus, comme elles le faisaient en d'autres époques, que des peuples et des nations soient tenus en dehors de leur structure. Notre organisation, par son œcuménisme, cherche à représenter l'humanité tout entière sans ces discriminations odieuses et injustes qui, au départ, anéantissaient toute possibilité d'action réelle en faveur du bien-être de tous les peuples et de tous les hommes.

151. Le monde n'a pas perdu sa foi en l'Organisation des Nations Unies. Bien au contraire, il demande aux Nations Unies d'adopter une attitude réaliste devant tous les événements, surtout ceux qui se produisent sur le plan le plus difficile, à savoir le plan politique, qui est celui qui revêt le plus d'importance pour la cause de la paix et de la justice.

152. La simple action, parfois miraculeuse, de la diplomatie bilatérale doit être suivie de l'action des Nations Unies, car l'Organisation représente tous les pays de la terre et peut porter remède à des situations de conflit. Il ne suffit pas d'une trêve ni du simple maintien de la paix. Il faut aller au fond des choses, c'est-à-dire la conclusion d'accords politiques définitifs fondés sur le désarmement réel et véritable des esprits.

153. Et c'est ici qu'entrent en jeu les intentions de tous les Etats Membres de l'Organisation, en commençant par ceux qui, pour une raison ou une autre, en vertu des dispositions de la Charte, ont une responsabilité plus importante sur le plan mondial.

154. Certains succès obtenus doivent être mentionnés avec satisfaction. Il est évident que la détente se fait jour dans le monde où nous vivons. Les grandes puissances ont déjà fait un premier pas afin d'éviter le sentier de la belligérance et de la confrontation. Mais nous devons dire également qu'il reste beaucoup à faire en ce qui concerne la cause du désarmement. Les dépenses militaires atteignent des chiffres énormes, tandis que les ressources existantes pour aider le développement des pays pauvres sont presque ridicules en comparaison. Ici, de cette tribune universelle, on avance pas à pas; un pas a été franchi en vue de la formulation de normes définissant l'agression, mais il y a beaucoup de chemin à faire dans la voie du désarmement réel des esprits en vue de la disparition de certains désirs de domination ou d'attitudes sectaires de la part de groupes de pays, ou de la diffusion, parfois sous le manteau, d'une idéologie qui cherche à s'introduire comme le cheval de Troie.

155. "Le développement est le nouveau nom de la paix", comme l'a fort bien dit le pape Paul VI. Il y a un symbole universel qui flotte dans l'air que nous respirons et qui exige que nous travaillions en vue du développement de tous les pays afin d'améliorer la situation de l'humanité tout entière.

156. Nous ne contestons pas le droit de chaque nation de jouir des richesses de son territoire, même si l'inégalité de la répartition géographique permet à certains de jouir d'une situation privilégiée, tandis que d'autres souffrent d'injustices flagrantes, mais il est intolérable que le mécanisme arbitrairement imposé pour les échanges internationaux, mécanisme de prix dérisoires pour les matières premières et de paiement très élevés pour les produits industrialisés, creuse un fossé chaque jour plus profond entre les pays développés et les pays en développement. D'autres facteurs viennent d'ailleurs approfondir ce fossé, c'est-à-dire la différence des infrastructures, des ressources financières et, paradoxalement, la possession inégale de connaissances techniques.

157. Les problèmes de la faim, du logement, de l'éducation, de la culture, de la réforme agraire, de la santé, de la sécurité sociale sont des questions qui ne devraient pas avoir de frontières ni de limites abstraites. Outre un impératif moral qui s'impose, la coexistence exige que tous les pays, en commençant par les superpuissances et les pays développés, doivent comprendre que l'avenir de l'humanité ne saurait se fonder sur une situation où certains jouissent du bien-être et où le sort de la majorité est la misère, au mépris fondamental des valeurs suprêmes de la justice.

Devant cette vérité élémentaire, les chiffres fournis par la Conférence du Comité du désarmement sont vraiment scandaleux. Alors que les dépenses militaires s'élèvent à 220 milliards de dollars, dont 80 p. 100 sont fournis par six pays ayant les budgets militaires les plus élevés, l'aide officielle au développement se chiffre à peine à 8 milliards de dollars.

158. Est-il possible d'affermir la paix et le bien-être sur la souffrance que représente cette triste réalité ? La logique la plus élémentaire nous fait répondre non, et il s'agit là d'un processus erroné qui pourrait inéluctablement nous amener à de graves événements et à de graves situations d'ordre interne et international. L'on ne saurait édifier la paix et l'entente entre les hommes sur l'angoisse, la douleur et la faim qui sont le lot de millions d'êtres humains.

159. Parmi les causes qui entravent le développement de la majorité des nations, l'on doit signaler l'inflation mondiale, l'inflation importée, laquelle se comporte comme un voleur qui, s'introduisant en cachette, vole à sa victime une partie importante de la valeur de son travail et de ses économies. Mon pays, par exemple, grâce à une économie libre et ordonnée a augmenté considérablement sa production, ses exportations et ses réserves monétaires. Dans ces conditions, comment pouvons-nous expliquer à d'honnêtes et humbles travailleurs que, bien que le gouvernement n'ait commis aucune erreur et n'ait rien fait de mal, il y a des choses qu'ils ne pourront acheter ou dont ils devront se priver au maximum ?

160. Durant cette année, l'augmentation considérable du prix du pétrole et de ses dérivés a déséquilibré l'économie de la grande majorité des pays en développement et de celle de nombreux pays industrialisés développés qui ne sont pas producteurs de pétrole.

161. Les pays producteurs de pétrole ont, certes, le droit de percevoir des prix équitables pour ce produit vital. Mais, il y a également des pays consommateurs pour qui, en raison de l'économie actuelle, il n'y a pas d'autres choix que d'acheter ou de ne pas acheter. Il s'agit là d'une question extrêmement difficile à résoudre, et notre organisation devrait y consacrer ses plus grands efforts.

162. La crise mondiale de l'énergie, provoquée par la diminution du volume d'extraction et de vente du pétrole et de ses dérivés, et par la hausse des prix, comporte des conséquences graves en ce qui concerne la production industrielle, les transports, le coût de la vie et l'inflation générale.

163. Dans la République du Paraguay, le gouvernement du général Alfredo Stroessner amortira d'abord et éliminera ensuite les conséquences économiques de la crise mondiale de l'énergie en recourant à nos sources d'énergie hydraulique. L'ancienne usine thermique qui fournissait l'énergie à la capitale a déjà été remplacée par l'usine hydro-électrique du fleuve Acaray; cette usine pourvoit aux besoins de la capitale et de 100 autres villes; elle exporte ses excédents dans les pays voisins, le Brésil et l'Argentine.

164. J'ai la satisfaction de vous annoncer, d'autre part, que le Gouvernement du Paraguay, en association sur une base d'égalité avec le Gouvernement ami et voisin de la République fédérative du Brésil, a déjà commencé la construction de ce qui sera la

plus grande usine hydro-électrique du monde, Itaipú, qui coûtera plus de trois milliards de dollars américains et qui produira 10 750 000 kilowatt-heure. La première turbine commencera à tourner dans moins de huit ans.

165. C'est également en collaboration avec le Gouvernement ami de la République argentine que le Paraguay construira aussi dans des conditions d'égalité l'usine hydro-électrique de Yacyretá, qui pourra produire jusqu'à 4 millions de kilowatt-heure, à un coût qui atteindra facilement deux milliards de dollars. D'autre part, des négociations sont déjà très avancées pour la construction, également avec la République argentine, d'une usine hydro-électrique encore plus grande, celle du Corpus.

166. Le Paraguay, pays sans littoral, a assisté avec foi à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Il y a proclamé, à la face du monde, le droit imprescriptible de tous les pays sans littoral.

167. J'ai résumé notre position à la quatrième session ordinaire de l'Organisation des Etats américains, qui s'est tenue à Atlanta, en Géorgie, lorsque j'ai déclaré, le 24 avril dernier :

“Il vous paraîtra étrange, Monsieur le Président et Messieurs les représentants, que le Ministre des affaires étrangères d'un pays sans littoral formule une position au sujet de l'élargissement à 200 milles de la souveraineté maritime que se sont attribuées certaines nations. Le fait est que nous, pays sans littoral, avons droit à l'heure actuelle à ce que l'on appelle la haute mer, à sa libre navigation, à ses richesses, aux produits de la pêche, à la richesse sous-jacente et au libre survol de l'espace aérien au-dessus de ces mers. Si les nations jouissant d'un littoral augmentent leur souveraineté de leur propre décision, ils limitent automatiquement et arbitrairement les droits sur la haute mer de plus de 30 nations sans littoral. Respectueux du droit international, nous soutenons qu'une décision de ce genre ne peut être prise individuellement; elle ne peut l'être que par l'expression de la volonté générale de toutes les nations, sous forme d'accords ou de traités internationaux résultant de conférences spécialisées.”

168. Le Paraguay espère que les événements qui vont se dérouler sur le plan international feront reconnaître la justesse de la position des pays sans littoral et feront que ces pays pourront participer à l'utilisation de ressources de tous genres que la mer pourrait nous fournir à l'avenir et nous fournit à l'heure actuelle.

169. La Conférence mondiale sur la population a été un autre fait remarquable dans les travaux de l'Organisation. Elle a traité d'une question extrêmement discutée au niveau international et elle a un peu dégagé la voie pour l'avenir.

170. On sait que si les taux de croissance démographique se maintiennent, la population doublera en 24 ans en Amérique latine, en 30 ans en Asie et en 25 ans en Afrique. Mais ces chiffres doivent être considérés avec de grandes réserves. Il y a des facteurs impondérables qui méritent de retenir notre attention. Un simple changement de climat pourrait amener des modifications considérables. Les progrès techniques et

scientifiques pourraient, dans un avenir proche, rendre habitables des endroits qui sont inhospitaliers aujourd'hui, et produire de grandes variations dans le système de production agricole, d'élevage et de tous les produits alimentaires en général, sans parler des réserves alimentaires de la mer.

171. La Conférence a nettement donné l'impression que les simples rapports techniques préparés par des experts internationaux ne sauraient épuiser la question ni concilier les différents points de vue. Chaque pays a sa propre conception de ce problème, selon ses structures économiques et sociales, ses convictions éthiques et religieuses et la conformation de sa population. Il faut insister sur un fait : c'est que toute politique de population doit maintenir intacte la dignité du couple humain dans une décision qui doit lui être réservée à lui seul. Au sujet de cette question, des opinions très différentes ont été émises dans le camp des pays développés et dans celui des pays en développement. Il est évident que les premiers sont préoccupés par l'augmentation du nombre des consommateurs possibles de la production mondiale. Nous, pays en développement, soutenons que les grands problèmes qu'annonce l'augmentation de la population sont plus profonds et qu'ils sont liés au traitement inégal qui existe à l'heure actuelle entre les pays riches et les pays en développement.

172. Un autre facteur positif pour notre organisation a été la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. C'est avec un esprit réaliste et objectif qu'on y a examiné les graves problèmes relatifs aux matières premières et au développement ainsi que les questions économiques essentielles qu'affronte la communauté internationale. On a essayé d'établir, avec quelque réserve de la part de certains pays, un nouvel ordre économique mondial plus juste, et on a décidé d'accorder une aide d'urgence aux pays qui doivent faire face à de graves problèmes survenus à la suite des derniers événements économiques internationaux. Les pays en développement ne demandent pas seulement des prix plus rémunérateurs pour leurs produits de base, c'est-à-dire des salaires meilleurs; ils demandent la justice sociale, c'est-à-dire un développement autonome. Nous ne demandons pas seulement à échanger nos matières premières contre des dollars, mais nous demandons également un transfert de la technique, une aide financière et une aide alimentaire.

173. Nous aimerions que ces nobles demandes se traduisent dans la réalité, pour que l'on puisse vraiment promouvoir le développement de toutes les nations. Nous souhaitons également que l'aide d'urgence soit complète, rapide et effective, sinon, des situations graves se produiraient en raison de la masse de problèmes qui surgiraient. Une nouvelle augmentation du prix du pétrole brut sur le marché international risquerait d'amener des situations catastrophiques dans la plupart des pays en développement non producteurs de pétrole.

174. A partir d'aujourd'hui, la communauté mondiale a un devoir péremptoire : celui d'observer et de rester en alerte pour agir immédiatement dès que les difficultés d'ordre économique commencent à assaillir les pays moins développés, au détriment évident de la justice sociale et internationale.

175. Le Paraguay appuie et continuera d'appuyer avec une foi toujours nouvelle les travaux de notre organisation, utiles sous toutes leurs formes et qui sont essentiels pour les affaires de la communauté internationale.

176. Le Paraguay est satisfait de l'esprit de détente qui prévaut entre les grandes puissances, mais je dois répéter que ce à quoi le monde aspire, c'est à une paix juste et honorable pour tous, une paix dans la dignité, une paix fondée sur les valeurs suprêmes de la civilisation, de la culture et de la coexistence.

177. Le Paraguay une fois de plus, souhaite que grâce à l'adhésion de tous les États aux principes de la Charte, l'on élimine les germes de violence et de mort qui subsistent toujours.

178. Le Paraguay voudrait que chacun, dans la vie quotidienne de l'Organisation, fasse coïncider les principes qu'il proclame et ses actes.

179. Nous voulons un monde meilleur, sans oppression politique ou économique, sans idéologie prédominante visant à mettre fin à la liberté; un monde digne, où le respect suprême de l'homme en tant qu'individu garantisse la dignité des nations; un monde basé sur la coopération et un nouvel ordre économique international; un monde où l'autodétermination et la souveraineté des peuples soient une réalité intangible; un monde où les puissants, quels qu'ils soient ne s'ingéreraient pas dans les affaires des autres pays quelles que soient les raisons invoquées; un monde où la communauté internationale dans son ensemble respecte pleinement les principes exemplaires qui nous proclamons ici, en un mot, un monde où l'humanité vivrait dans la paix, le travail, la liberté et le bien-être.

180. M. HUNLÉDÉ (Togo) : La lourde responsabilité dans la conduite des travaux de l'Assemblée générale, qui a été assumée de manière si exemplaire, avec tant de remarquable maîtrise et d'exquise distinction par M. Leopoldo Benites, revient maintenant à M. Abdelaziz Bouteflika, et associant ma voix à celle des représentants qui m'ont précédé à cette tribune, je voudrais lui adresser au nom de ma délégation, nos très chaleureuses félicitations pour sa brillante élection. Son expérience des affaires internationales, nourrie d'un nationalisme tout à la fois intransigeant, lucide et ouvert, a pris sa source dans les maquis d'Algérie et elle s'est ensuite forgée pendant les dures années de la lutte pour l'émancipation de son pays pour lui conférer par la suite, au moment où il y avait tant de choses et d'êtres à ménager sans renier les principes, la stature d'un homme d'Etat.

181. Le tiers monde, et même la communauté internationale, n'oublieront pas de si tôt le rôle déterminant qui a été le sien pendant la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Santiago du Chili en 1972, lors aussi de la dernière Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Alger en 1973, et enfin, à l'occasion de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. On a souvent dit de lui qu'il est un passionné. Oui, il est de ceux qui ont la passion de la justice et qui savent mettre leur cœur et leur talent au service d'une cause qu'ils croient la plus belle entre toutes. C'est dire assez combien l'Afrique est tout à la fois fière et

rassurée de voir un de ses meilleurs fils porté à la présidence de notre assemblée.

182. Qu'il me soit par ailleurs permis de dire à notre secrétaire général, M. Kurt Waldheim, nos remerciements les plus chaleureux pour l'action dynamique et efficace qu'il mène depuis trois ans à la tête de notre organisation. Nous connaissons les difficultés qui sont les siennes, mais aussi la ténacité avec laquelle il les affronte. Nous apprécions de même son sens de l'initiative et nous sommes assurés que l'imagination féconde dont il a fait preuve dans le passé dans la conduite de notre organisation constitue un gage de succès pour l'avenir.

183. Depuis la création de notre organisation jusqu'à ce jour, le nombre des Etats Membres ne cesse de s'accroître au fil des sessions. Nous saluons à cet égard l'admission de la Grenade, de la République populaire du Bangladesh et de la Guinée-Bissau au sein de la famille des Nations Unies.

184. L'empressement des jeunes Etats nouvellement indépendants à adhérer à l'Organisation des Nations Unies contraste singulièrement avec les critiques que soulève son fonctionnement réel. Mais le fait est compréhensible lorsqu'on sait que pour une jeune nation, l'appartenance à l'ONU n'est pas seulement ressentie comme le symbole de son accession à la souveraineté nationale, mais aussi et surtout comme la certitude de pouvoir participer de façon plus active aux affaires de la communauté des nations et à la réalisation des nobles idéaux que cette dernière s'est assignés. Nous, pays dits du tiers monde, et en particulier d'Afrique, avons fait nôtres ces idéaux et c'est pourquoi nous entendons travailler sans relâche pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, pour le développement du progrès social et pour l'instauration de la justice et de la dignité humaine.

185. Depuis l'année dernière, la situation dans le monde s'est radicalement transformée. Dans certains cas, il est encore trop tôt pour bien apprécier l'ampleur des mutations, mais il est d'ores et déjà établi que nous entrons dans une ère nouvelle au cours de laquelle des idées auparavant tenues pour fallacieuses s'imposent et acquièrent droit de cité dans la communauté internationale, alors que d'autres réputées vérités premières devront être repensées, voire abandonnées, car dépassées. Ainsi, le monde prend de plus en plus conscience de l'évidence de l'interdépendance des nations et de la nécessité d'instaurer un système économique mondial moins inique, plus égalitaire et plus humain. Par ailleurs, on constate partout que les forces de progrès, de justice et de paix ont remporté de nombreuses victoires sur celles du mal et de l'oppression. Il est désormais manifeste que, cédant devant les défaites infligées par les peuples dominés et devant l'intensification des luttes de libération nationale, le colonialisme, le néo-colonialisme et l'impérialisme, démasqués et traqués dans leurs œuvres les plus ignobles, réalisent enfin que leur époque est révolue.

186. Ainsi apparaît à nos yeux la conjoncture internationale, notamment en Afrique, où les mouvements de libération dans les anciennes possessions portugaises sont parvenus à ébranler les fondements du régime qui les opprimait. Aujourd'hui, le Portugal, acculé par le processus irréversible de l'histoire, admet, grâce à la lucidité et au courage de ses nou-

veaux dirigeants, la nécessité d'une solution politique pleinement conforme aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

187. Les Togolais, unis dans le Rassemblement du peuple togolais derrière leur chef, le général Gnassingbé Eyadema, se doivent de saluer vivement ici l'indépendance acquise de haute lutte par le glorieux peuple frère de Guinée-Bissau et de rendre un hommage solennel et digne à la mémoire de tous ceux qui ont sacrifié leur vie dans les territoires coloniaux pour la cause de la liberté, en particulier Amílcar Cabral, secrétaire général du Partido Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde (PAIGC), et Mondlane, président du Frente de Libertação de Moçambique (FRELIMO), tous deux lâchement assassinés. Nous nous félicitons en outre de l'accord intervenu au Mozambique, en attendant le tour de l'Angola, entre le FRELIMO et l'administration portugaise, en vue de l'accession prochaine de ce territoire à l'indépendance. Le peuple togolais réaffirme une fois de plus son appui total et indéfectible à la jeune République de Guinée-Bissau et à tous les mouvements de libération reconnus par l'OUA.

188. Nous ne saurions passer sous silence le problème du Sahara dit espagnol. Ce territoire doit être libéré conformément aux résolutions pertinentes de l'OUA et de l'Assemblée générale. Il est heureux de constater que les pays frères, préoccupés par la situation dans ce territoire, ont adopté une position commune face à la puissance coloniale en préconisant un recours à la Cour internationale de Justice aux fins d'un avis consultatif.

189. Le Gouvernement de la République togolaise apprécie les efforts louables déployés jusqu'ici par les nouvelles autorités portugaises et les exhorte à persévérer dans cette voie, au moment où elles donnent la meilleure preuve de leur bonne foi et de leur détermination à tout mettre en application afin de parachever leur œuvre de décolonisation totale et de reconnaissance, à chacun des peuples encore sous leur domination, de leur droit inaliénable à l'indépendance. Cependant, il ne fait aucun doute que des éléments de la réaction et de la droite conservatrice, épaulés par les régimes minoritaires blancs, s'efforcent déjà de saper ce processus pourtant irréversible; c'est pourquoi ma délégation estime qu'au lieu de sombrer dans un optimisme excessif, il appartient à la communauté internationale de rester vigilante et de s'appliquer à empêcher et à briser toute tentative d'instaurer une solution rhodésienne dans l'un quelconque des territoires en question.

190. La situation qui prévaut en Rhodésie, comme du reste en Afrique du Sud et en Namibie, n'a guère évolué depuis la dernière session de l'Assemblée générale; elle continue plutôt d'être, pour mon gouvernement, une source constante de préoccupations et constitue à ses yeux un défi permanent à la communauté internationale. En dépit des multiples résolutions de l'Organisation des Nations Unies, le régime raciste de Salisbury dénie toujours tout droit de participation au pouvoir au peuple zimbabwé, auquel on n'offre pour toute réponse à ses aspirations que répression et châtiments corporels. La politique d'*apartheid* demeure le mode de gouvernement en Afrique du Sud et en Namibie, où la majorité opprimée est privée de toute capacité d'exercer ses droits fon-

damentaux. Nous pensons qu'en gardant le silence devant les conditions ainsi faites à ces populations, qui ne commettent d'autre crime que celui de revendiquer les droits les plus élémentaires reconnus à la personne humaine par la Charte de notre organisation, la communauté internationale contribue inévitablement à se faire complice de ces atrocités. Je ne voudrais pas parler de l'attitude affligeante de certaines nations, pourtant amies, qui continuent à apporter leur soutien financier, économique et militaire à ces régimes racistes. J'espère toutefois que les événements survenus dans les territoires portugais, servant de leçon, auront pour conséquence de dessiller les yeux des autorités racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie et de leur faire comprendre l'inanité de leurs pratiques surannées.

191. Depuis bientôt un an, des événements se sont produits au Moyen-Orient; la guerre d'octobre 1973 est survenue pour rappeler au monde la précarité de la situation dans cette région. Mon gouvernement a accueilli avec satisfaction les accords de dégage-ment des forces, conclus entre Israël et l'Égypte, d'une part, et entre Israël et la Syrie, d'autre part, et appelle de tous ses vœux la poursuite des négociations en vue de la recherche d'un règlement pacifique global dans la région, avec comme objectif final le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés et la reconnaissance, au peuple palestinien, de ses droits légitimes et inaliénables.

192. Par ailleurs, la gravité de la situation qui règne à Chypre et qui préoccupe le monde entier nous incite à réaffirmer notre conviction selon laquelle seuls le dialogue et la concertation peuvent permettre de résoudre les problèmes les plus épineux. Nous osons donc espérer que les différentes parties en présence finiront par s'entendre afin de ramener la paix dans l'île de Chypre. La communauté internationale devra s'employer à rapprocher les points de vue, mais en même temps à poursuivre son appel pour le secours aux détresses engendrées par les derniers événements.

193. La situation en Asie du Sud-Est demeure préoccupante et suscite de vives inquiétudes.

194. S'agissant de la question coréenne, mon gouvernement, qui souhaite vivement la réunification des deux Etats actuellement existants, a accueilli avec faveur le consensus adopté par l'Assemblée générale l'année dernière². Il estime cependant que la présence des troupes étrangères stationnées à Séoul est un obstacle majeur à ce rapprochement tant attendu par le peuple coréen, et qu'elle ne joue pas en faveur de la réunification pacifique et indépendante de la nation coréenne. C'est pourquoi mon pays est l'un de ceux qui ont demandé l'inscription, à l'ordre du jour de la vingt-neuvième session, de la question du retrait des troupes étrangères stationnées en Corée du Sud [A/9703 et Add.1 et 2] et s'est vu également contraint de rompre ses relations diplomatiques avec ce pays, dont l'attitude persistante ne semble pas favoriser ce retrait et, à terme, la réunification des deux Etats. Nous souhaitons vivement que, par son action, la communauté internationale aide le grand peuple coréen à se retrouver et à jouer dans notre organisation un rôle à la mesure de son grand génie.

195. Au Cambodge, l'intervention persistante des forces étrangères dans la vie politique de ce pays cons-

titue, à coup sûr, un obstacle majeur à la paix, à la sécurité et au bien-être du peuple khmer. Pour ce qui est du Gouvernement togolais, il continuera, comme par le passé, à appuyer le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, présidé par le prince Norodom Sihanouk, seul gouvernement légitime. C'est dire que ma délégation se félicite tout particulièrement de l'inscription à l'ordre du jour de la présente session du point 25 intitulé : "Rétablissement des droits légitimes du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge à l'Organisation des Nations Unies".

196. Malgré toutes les transformations qu'a connues notre monde depuis quelque temps, il nous est pénible de constater que, dans nombre de régions, la misère, le racisme, la guerre, l'exploitation impérialiste et néo-colonialiste affligent toujours l'homme. Confiante dans les nobles idéaux de notre organisation et convaincue de la nécessité d'œuvrer de concert avec les autres nations pour l'instauration de meilleures conditions de vie pour tous, la République togolaise estime qu'il incombe à la communauté internationale de continuer à se pencher sur les problèmes de coopération et de développement économiques en tenant compte de l'interdépendance désormais évidente des nations, ainsi que des principes d'équité et de protection des intérêts de tous les Etats, en particulier des moins nantis.

197. Ce n'est plus un secret pour personne que les résultats de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale n'ont pas été à la mesure des espoirs que le tiers monde avait normalement placés en elle. Pourtant, les Etats Membres avaient solennellement proclamé, à l'issue des travaux de l'Assemblée générale, leur détermination commune de travailler à l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé essentiellement sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance, l'intérêt commun et la coopération entre tous les Etats, indépendamment de leur système économique et social. Ce nouvel ordre économique envisagé devrait être de nature à corriger les inégalités, à rectifier les injustices actuelles, à réduire le fossé qui ne cesse de se creuser entre les pays développés et les pays en développement et à assurer aux générations présentes et futures, dans la paix et la justice, un développement et une croissance économique équilibrés.

198. En dépit de ces déclarations d'intentions et de ces vœux pieux, les problèmes majeurs demeurent et s'aggravent de jour en jour. Depuis quelques années déjà, la situation, dans la plupart des pays à économie de marché, a été caractérisée à la fois par une croissance de l'activité économique, par une escalade des prix, par l'intensification des remous inflationnistes et par le déséquilibre de la balance des paiements.

199. Devant les expédients auxquels ces pays ont eu souvent recours, les pays en développement avaient été contraints de réajuster en toute hâte la parité de leurs monnaies, sans tenir compte comme il se doit de leurs besoins d'importation, des exigences du commerce d'exportation, des prix intérieurs de la production et de l'aide extérieure; autant de facteurs interdépendants, qui, à l'analyse, revêtent indubitablement une importance décisive pour la croissance et le développement de ces pays et qui ont provoqué une érosion de leur pouvoir d'achat, de leurs recettes d'exportation et de leurs réserves extérieures.

200. Bien que la communauté internationale s'accorde à reconnaître que le développement économique des pays en développement demeure la principale responsabilité de ceux-ci, une action internationale s'impose de façon impérieuse, afin de créer un climat favorable à ce développement. Ma délégation pense que, pour accorder toute crédibilité à ces propos, les pays à économie de marché se doivent d'adopter une série de mesures libérales en matière commerciale et de donner une impulsion nouvelle, voire une nouvelle orientation, à l'aide au développement.

201. Le bilan, à cet égard, est malheureusement bien mince. Fait plus préoccupant, la part de nos pays dans le commerce mondial décroît de plus en plus. C'est pour cela que mon pays, en d'autres occasions, a joint sa voix à celle des autres pays du tiers monde pour mettre l'accent sur la nécessité d'une libéralisation des obstacles non tarifaires et des mesures d'aide aux aménagements de structures de la part des pays nantis. Il est indubitable que les obstacles non tarifaires, les restrictions quantitatives incluses, gênent les pays pauvres dans leurs efforts pour intensifier leur commerce. Ce n'est plus un secret pour personne que la faible part des pays moins développés dans le commerce mondial continue à baisser, d'où la nécessité de résoudre le problème des obstacles non tarifaires dans ses répercussions sur l'économie des pays du tiers monde. C'est pourquoi je réitère le vœu, que j'avais déjà émis à cette même tribune, que les pays développés redoublent d'efforts afin d'améliorer une situation qui ne cesse de se détériorer, pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international et la mise à exécution des programmes d'action adoptés par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire.

202. S'agissant de l'aide au développement, ma délégation ne peut qu'applaudir l'intention annoncée récemment par certains pays développés d'accroître leur aide. Parallèlement à cette heureuse initiative, la situation générale est assombrie par les incertitudes qui entourent les programmes de certains autres pays, notamment les États-Unis, visant à restreindre de façon substantielle les subventions américaines à l'Agence pour le développement international. Il est de plus en plus inquiétant de constater que d'une façon générale, les conditions de l'aide au développement ont tendance à durcir alors même que les conditions de prêts publics sont restées les mêmes. Pis encore, les crédits à l'exportation, auxquels nos pays ont souvent recours, se font à des conditions onéreuses. De plus, les taux d'intérêt étant élevés, le service de la dette absorbe, dans des proportions importantes, les recettes d'exportation de ces pays. Et si l'on pense que la pratique de plus en plus répandue consiste à lier l'aide à des achats dans les pays donateurs, force est de reconnaître que la valeur réelle de l'aide consentie à nos pays est réduite en proportion.

203. En dehors des problèmes d'ordre économique, commercial et de politique d'aide dont nous venons de parler très brièvement, d'autres problèmes non moins brûlants se disputent, hélas, la scène de l'actualité. La sécheresse qui sévit sans désespérer dans la zone sahélo-soudanaise et qui continue à causer, comme on le sait, des dommages importants aux populations de ces régions, demeure une source

permanente de préoccupations. Bien qu'il ait suscité un élan de solidarité internationale non négligeable, le phénomène de désertification, malgré les dernières pluies, constitue pour ces régions une véritable épée de Damoclès. Je n'en voudrais pour preuve que le tableau particulièrement inquiétant dressé par la FAO qui confirme que ce fléau continue sa progression implacable à travers tout le continent, de l'Atlantique à la mer Rouge. Nous ne pouvons que lancer une fois de plus un cri d'alarme, afin que des programmes nationaux et régionaux concertés convergent vers une solution définitive de ce fléau qui affecte la prospérité, la tranquillité et le bonheur des populations des régions sinistrées.

204. C'est aussi le moment d'évoquer l'affreuse catastrophe qui s'est abattue récemment sur le Honduras et qui appelle, de la part de toute la communauté internationale, un élan de solidarité agissante.

205. Un autre problème non moins préoccupant est celui de l'exploitation des ressources des fonds marins. La position de la délégation togolaise, qui rejoint à cet égard dans ses grandes lignes celle des autres pays du tiers monde, est bien connue. Le Gouvernement togolais est d'avis qu'une autorité internationale représentant tous les États devrait être le gardien absolu des ressources naturelles des fonds marins en vue de les exploiter de façon rationnelle au moyen de contrats de service, de les commercialiser et d'en tirer des bénéfices qui seraient distribués équitablement en fonction de critères à déterminer.

206. Le Gouvernement togolais souscrit par ailleurs au point de vue adopté par nombre de pays en développement concernant notamment la mer territoriale et les prérogatives inaliénables des États côtiers sur la zone économique exclusive, et souhaite ardemment que les pays développés, qui ont contribué à forger certains concepts à un moment où la plupart des pays du tiers monde étaient encore sous domination, révisent ces concepts dans un esprit d'équité pour permettre un développement plus rapide des pays moins nantis.

207. Au moment même où prenait fin à Caracas la deuxième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, une autre conférence, celle-ci sur les problèmes démographiques, avait déjà entamé ses travaux. Comme on le sait, la Conférence mondiale sur la population, tenue à Bucarest a eu pour but d'éveiller la conscience humaine sur la situation démographique dans le monde, sur les perspectives d'évolution de cette situation et ses rapports avec le développement économique et social. Elle visait aussi à arrêter un plan d'action mondial ayant pour objectif principal de doter la communauté internationale de moyens accrus et plus efficaces devant lui permettre d'être mieux armée pour résoudre les problèmes démographiques dans leur ensemble. Si, pour les pays développés, le "planning familial" semble être une panacée aux causes du sous-développement, pour les pays du tiers monde en général, et en particulier pour le Togo, la vraie solution aux problèmes démographiques consisterait à placer cette question dans le contexte plus général du développement économique et social, car il me plaît de souligner qu'en Afrique surtout, une nouvelle naissance ne signifie pas toujours une bouche de plus à nourrir,

mais deux bras et un cerveau de plus à utiliser à des fins productrices par la population concernée.

208. Conscient des remous périodiques qui secouent actuellement la communauté internationale, mon pays, sous la direction éclairée de son président, le général Gnassingbé Eyadema, a engagé depuis quelques années déjà une rude bataille contre le sous-développement. Il est conscient que son indépendance serait illusoire si la souveraineté qu'il revendique sur ses richesses naturelles et ses matières premières n'était pas pleine et entière. C'est pourquoi il livre en ce moment une lutte sans merci pour la récupération et la jouissance sans condition de ses richesses naturelles, convaincu que la réussite ne peut que couronner ses efforts. Mais la récupération de nos richesses nationales, notre refus de spoliation permanente par les puissances étrangères, ne signifient aucunement une remise en question de nos options fondamentales pour une politique économique de coopération et d'ouverture sur le monde.

209. C'est dans cet esprit que le Togo a entrepris avec le pays frère du Nigéria de mettre sur pied une communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, qui transcende les barrières linguistiques. Ce projet est, à l'heure actuelle, à un stade très avancé et nous avons le ferme espoir que d'ici peu ce vieux rêve de notre sous-région deviendra une réalité.

210. La vingt-neuvième session se situe à un moment où l'Afrique est à un tournant décisif de sa décolonisation, mais aussi, osons-nous l'espérer, de sa libération du racisme et de toutes ces pratiques avilissantes pour la dignité humaine. En même temps, nous assistons à une prise de conscience particulièrement aiguë d'une exigence fondamentale de notre époque : l'avènement d'un ordre économique nouveau. C'est dire que l'Organisation des Nations Unies, qui a eu, à certains moments, il est vrai, des motifs bien compréhensibles de découragement, tant la réalisation des nobles idéaux qui sont sa raison d'être pouvait paraître lointaine, notre organisation, dis-je, peut aujourd'hui, à la faveur des résultats obtenus, envisager l'avenir avec plus d'optimisme. Elle peut désormais puiser dans les résultats obtenus suffisamment de force et de courage pour poursuivre sa lourde tâche qui, Dieu merci, ressemble de moins en moins au déroutant rocher de Sisyphe, mais aussi suffisamment de raisons de vivre pour se mettre délibérément, avec une foi inébranlable et un enthousiasme sans mélange, au service de l'homme, pour l'avènement d'un monde plus juste et plus fraternel.

211. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Espagne qui désire exercer son droit de réponse.

212. M. De PINIÉS (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Ma délégation souhaite faire une mise au point à propos des erreurs qui se sont glissées dans l'intervention du Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine à la séance de ce matin [2256^e séance].

213. Le Ministre des affaires étrangères d'Espagne, dans l'allocution qu'il a prononcée le 2 octobre

[2253^e séance], a déclaré qu'après avoir mené à bien les consultations appropriées auprès des représentants de la population autochtone le Gouvernement espagnol a annoncé qu'un référendum aurait lieu sous l'égide des Nations Unies au cours des six premiers mois de 1975, et que ce référendum se déroulerait en vertu de la résolution 3162 (XXVIII) de l'Assemblée générale et des autres résolutions précédentes portant sur la question du Sahara. C'est par des lettres en date du 20 août [A/9714] et du 13 septembre [A/9736] de l'année en cours que cela a été communiqué au Secrétaire général.

214. On ne peut donc, comme l'a fait ici le Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine, affirmer que l'Espagne refuse et a toujours refusé d'appliquer de façon stricte et loyale les principes de décolonisation.

215. L'Article 73 de la Charte stipule que les Membres des Nations Unies qui administrent des territoires non autonomes reconnaissent le principe de la primauté des intérêts des habitants de ces territoires et qu'ils doivent favoriser, dans le cadre du système de paix et de sécurité internationales le bien-être de ces habitants.

216. Réaffirmant une fois encore la volonté de mon pays de décoloniser le Sahara, en vertu des principes posés par l'Assemblée générale, en permettant aux Saharouis d'exercer leur droit à l'autodétermination, j'affirme que le Gouvernement espagnol met ainsi en œuvre la résolution 3162 (XXVIII) et les précédentes résolutions adoptées conformément à la Charte des Nations Unies, et ce antérieurement aux déclarations qui ont pu être faites au cours de la discussion générale. A cet égard, ma délégation rappelle que la République centrafricaine avait voté en faveur de cette résolution.

217. Mon pays réaffirme qu'il adhère à cette résolution 3162 (XXVIII) pour ce qui est de la décolonisation du Sahara et, en temps voulu, en Quatrième Commission, nous aurons l'occasion de développer ces déclarations et d'examiner l'évolution ultérieure de la question.

218. Je répète que l'Espagne n'a aucun différend sur la question du Sahara avec quelque pays que ce soit et en particulier avec les pays de la région avec lesquels nous maintenons les meilleures relations et continuons d'avoir des contacts appropriés pour la décolonisation du Sahara.

La séance est levée à 19 heures.

NOTES

¹ *Effets des sociétés multinationales sur le développement et sur les relations internationales* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.14.II.A.5).

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément n° 30*, p. 25, point 41.